



Pauvres, mais honnêtes, nous paraissions quand nous pouvions, et notamment le vendredi 9 juin 2017



L'abbé
Grégoire

L'Ami des Hommes de toutes les couleurs

Guy De Boeck

GRADHIVA

Gradhiva

Revue d'anthropologie et d'histoire des arts

10 | 2009

Présence africaine

Bernard Gainot

**L'abbé Grégoire et la place des Noirs dans
l'histoire universelle**

DE LA LITTÉRATURE
DES NÈGRES,

OU

Recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature; suivies de Notices sur la vie et les ouvrages des Nègres qui se sont distingués dans les Sciences, les Lettres et les Arts;

PAR H. GRÉGOIRE,

Ancien évêque de Blois, membre du Sénat conservateur, de l'Institut national, de la Société royale des Sciences de Göttingue, etc., etc., etc.

Whatever their sins may be, their souls are still the same.
DES REISSON.



A PARIS,
CHEZ MARADAN, LIBRAIRE,
RUE DES GRANDES-AUGUSTINS, N° 9.
M. DCCC. VIII.

(NOTE : L'abbé Henri Grégoire est un personnage à propos duquel l'on se voit dispensé de s'interroger longuement sur leurs opinions. Nous disposons, en effet, des *Mémoires ecclésiastiques, politiques et littéraires de M. Grégoire, ancien évêque de Blois*, manuscrit de 1808 conservé à la bibliothèque de l'Arsenal. Sauf avis contraire, toutes les citations de sa main qui se rencontreront ci-après en sont tirées. Ses interventions à la tribune des Assemblées où il siégea sont également conservées dans les bulletins officiels, à la BNF)

Henri Jean-Baptiste Grégoire, également appelé l'abbé Grégoire, né le 4 décembre 1750 à Vého (Trois-Évêchés, aujourd'hui dans le département de Meurthe-et-Moselle) et mort le 28 mai 1831 à Paris, est un prêtre catholique, évêque constitutionnel et homme politique français, l'une des principales figures emblématiques de la Révolution française. L'abbé Grégoire se rallie au Tiers état et, à l'Assemblée Constituante, il réclame non seulement l'abolition totale des privilèges et de l'esclavage mais prône aussi le suffrage universel. Fondateur du *Conservatoire national des arts et métiers* et du *Bureau des longitudes*, il participe à la création de l'*Institut de France* dont il devient membre.

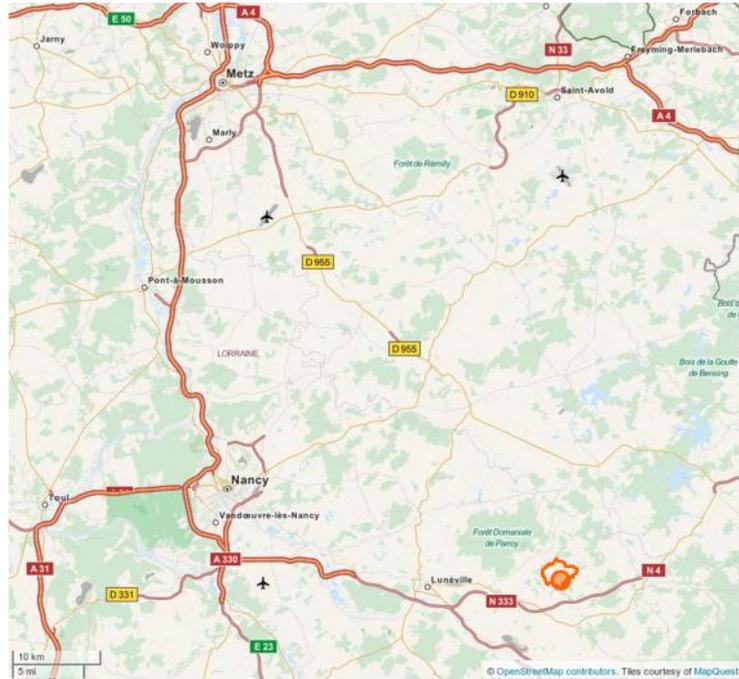
En tant qu'auteur humanitaire bien connu, il a été cité abondamment par les antiesclavagistes anglais. Cela a mené à quelques confusions, car on lui donne alors parfois le titre de « Abbot », ce qui correspond à un Abbé mitré, donc à un membre du clergé régulier. Or, on lui disait « monsieur l'abbé » comme à tous les prêtres du clergé séculier, auquel il appartenait. Cette différence était d'importance sous la Révolution française.

Parmi les Africains, Grégoire est surtout connu pour ses interventions contre l'esclavage et pour l'égalité de droit des Noirs et des métis. C'est exact, mais c'est incomplet. Il défendait l'égalité absolue entre tous les hommes. Le hasard a fait qu'il a surtout trouvé l'occasion, par suite de circonstances historiques, de militer en faveur des Juifs et des Noirs, il a aussi manifesté ses convictions à propos du suffrage universel, de l'éducation et de la santé du peuple. Même s'il a eu l'honneur d'être l'un des premiers à se faire insulter du fait de sa « négrophilie », c'est avant tout, et sans réserves, un démocrate et un humaniste.

Enfance et formation

Henri Grégoire est né le 4 décembre 1750 à Vého, près de Lunéville. Il naît français, puisque sa paroisse fait partie de la province des Trois-Évêchés, et non du duché de Lorraine.

Son père, Sébastien Grégoire, est un tailleur d'habits respecté, ayant eu un temps un office d'échevin, et sa mère Marguerite Thiébaud, est une femme unanimement décrite comme d'une grande piété et ayant un souci constant des choses de la religion en cette époque marquée par la ruralisation du bas clergé qui reste alors un moyen d'ascension sociale.



Henri Grégoire commence ses études avec le curé de son village qui remarque ses dispositions intellectuelles dès l'âge de cinq ans puis, lorsque celui-ci n'a plus rien à lui apprendre, il rejoint l'abbé Cherrier dans le village voisin d'Emberménil, paroisse dont dépend Vého. Il a alors huit ans. Il étudie, en compagnie de fils de hauts fonctionnaires au service du duc de Lorraine Stanislas Leszczy ski, sur des livres de Jean Racine, de Virgile, mais aussi à partir de la Grammaire générale de Port-Royal.

Grégoire est ensuite orienté par l'abbé Cherrier pour suivre des études au collège jésuite de Nancy de 1763 à 1768. Il s'y lie avec un de ses professeurs, M. de Solignac, ancien secrétaire de Stanislas Leszczy ski, qui semble avoir eu une influence intellectuelle importante sur son élève, lui faisant découvrir les idées des Lumières et lui ayant ouvert les portes des milieux intellectuels lorrains. Grégoire conserve un excellent souvenir de ses études chez les Jésuites, même s'il a des reproches à leur formuler: *« J'étudiais chez les Jésuites de Nancy où je ne recueillis que de bons exemples et d'utiles instructions. [...] Je conserverai jusqu'au tombeau un respectueux attachement envers mes professeurs, quoique je n'aime pas l'esprit de la défunte société dont la renaissance présagerait peut-être à l'Europe de nouveaux malheurs. »*

Après le collège des Jésuites, il est orienté vers l'université de Pont-à-Mousson. Lorsque la Compagnie de Jésus est bannie de France en 1763, l'enseignement est réorganisé par le diocèse et Grégoire rejoint la toute neuve Université de Nancy où il a comme professeur Antoine-Adrien Lamourette, futur évêque constitutionnel de Lyon. De 1769 à 1771 il y étudie la philosophie et la théologie, pour faire suite aux humanités et à la rhétorique qu'il avait étudiées auparavant. Parallèlement, il suit des cours au séminaire de Metz tenu par les Lazaristes.

Alors qu'il passe une année comme régent de collège hors du séminaire, Grégoire commence à se lancer dans le monde. Il consacre notamment une grande partie de son temps à la poésie. Son premier succès public est le prix de l'Académie de Nancy, décerné en 1773 pour son *Éloge de la poésie* (il a alors 23 ans). Voyageant constamment entre Nancy et Metz, il doit à l'automne de 1774, rentrer au séminaire de Metz, comme il est prescrit, pour la préparation à son ordination sacerdotale : il est finalement ordonné prêtre le 1er avril 1775.

Henri Grégoire est passé, durant ses années de formation, par une phase de doute sur sa foi et sa vocation religieuse. S'il rend hommage au milieu profondément croyant de son enfance, il ne cache pas dans ses Mémoires avoir goûté aux philosophes des Lumières et être revenu à la foi après d'intenses réflexions : « *Après avoir été dévoré de doutes par la lecture des ouvrages prétendus philosophiques, j'ai ramené tout à l'examen et je suis catholique non parce que mes pères le furent, mais parce que la raison aidée de la grâce divine m'a conduit à la révélation* ».

Les sources concernant l'abbé Grégoire sont assez abondantes. Elles décrivent aussi bien l'homme que ses idées et permettent d'avoir une bonne idée de son allure physique. Grégoire a laissé le souvenir d'un homme de caractère fortement trempé et d'une certaine prestance.

Ses camarades d'enfance ont laissé de lui la description d'un enfant au « *front large, élevé, au regard profond* », décrivant « *la fierté de sa démarche* », mais aussi son penchant contemplatif.

Du Grégoire adulte, outre les portraits, on a beaucoup de descriptions, doublées des interprétations de ces descriptions. L'engouement pour la physiognomonie à la fin du XVIII^e siècle avait conduit Grégoire à demander à son ami le pasteur Jean-Frédéric Oberlin de dresser par écrit son portrait détaillé, en 1787 : « *Le front, le nez : très heureux, très productif, très ingénieux ; le front : haut et renversé, avec ce petit enfoncement : un jugement mâle, beaucoup d'esprit, point ou guère d'entêtement, prêt à écouter son adversaire ; idées claires et désir d'en avoir de tout ; le nez : witzig... spirituel, plein de bonnes réparties et de saillies heureuses, mais bien impérieux : la bouche : talent admirable d'un beau parleur, fin, moqueur, excellent satirique... c'est une bouche qui ne reste en dette avec personne et paye argent comptant ; le menton : hardi, actif, entreprenant.* »

Outre ce portrait amical (certainement flatteur), fait avant la Révolution et donc dans la jeunesse de Grégoire, on dispose d'un portrait minimal pour son passeport en 1820, lui attribuant une taille de 1,77 mètre¹⁴, des cheveux châtain et les yeux bruns, mais également du témoignage d'une lady anglaise, qui fréquente Henri Grégoire sous la Restauration, donc dans ses vieux jours : « *dans son air, dans ses manières, jusque dans ses expressions une sorte d'originalité, un je ne sais quoi qui sortait de la ligne d'un caractère ordinaire. [...] on remarque peu de vieillesse dans l'évêque de Blois, quoiqu'il approche de 70 ans. Ses manières vives et animées, son esprit actif et vigoureux, son extérieur intéressant et portant un grand caractère, tout en lui semble défier les ravages du temps et être inébranlable aux chocs de l'adversité.* »

« Un grand caractère » : de son vivant déjà, mais également dans l'historiographie, Grégoire est vu comme ayant un caractère très affirmé. Ses amis mêmes le reconnaissent, comme Hippolyte Carnot qui note la ténacité, mais aussi la vive irritabilité de Grégoire. Oberlin note que « *l'acquisition de la profonde et cordiale humilité évangélique vous fera un peu de peine* », façon aimable de signaler la dualité que Charles-Augustin Sainte-Beuve exprime plus clairement : « *l'homme de bien, homme de colère, et souvent si loin du pardon.* »

Le caractère vif et parfois emporté de Grégoire est donc souligné, mais on met en valeur également son ouverture d'esprit (« *Nous le verrons faire preuve d'un certain éclectisme* », dit de lui Augustin Gazier) et sa carrière est marquée par une extrême diversité.

Le curé de campagne « éclairé »

Après son ordination et comme la majorité des jeunes prêtres à l'époque, Henri Grégoire devient vicaire de paroisse, d'abord à Château-Salins puis à Marimont-lès-Bénéstroof. Ce n'est qu'en 1782 que l'abbé Cherrier, son ancien professeur à Emberménil, le désigne pour prendre la charge de ses deux paroisses d'Emberménil et de Vaucourt.

Il convient de rappeler ici que, sous l'Ancien Régime, l'Etat abandonnait à l'Eglise tout ce qui regardait l'éducation, les soins aux malades et aux indigents, tout ce qui de nos jours regarderait les ministères de l'Education nationale et de la Santé Publique et les Centres Publics d'Aide Sociale. En s'y intéressant, l'abbé Grégoire est donc entièrement dans son rôle de prêtre

Il est alors très préoccupé par l'éducation de ses paroissiens. Selon lui, le curé est la pierre d'angle de l'Eglise mais aussi de toute la société. Il est le directeur spirituel et le guide temporel de ses paroissiens. Il souhaite combattre un certain nombre de leurs préjugés, notamment en matière d'agronomie. Il aide les agriculteurs à rationaliser leur production et à l'augmenter. Il lutte également contre les almanachs, qui selon lui pérennisent de fausses méthodes de culture : « *Pour huit sols, chaque paysan se nantit de cette collection chiromantique, astrologique, dictée par le mauvais goût et le délire. Le débit, à la vérité, en est moindre depuis quelques années, parce que, grâce au clergé du second ordre, des idées plus saines de toutes espèces, pénètrent jusque dans les hameaux* »

L'éducation morale et hygiénique de ses ouailles est également importante pour lui. Il a dans sa cure une bibliothèque mise à la disposition des habitants du village, et qui contient 78 ouvrages pratiques qu'il leur laissera à la fin de sa charge : « *J'avais une bibliothèque uniquement destinée aux habitants des campagnes ; elle se composait de livres ascétiques bien choisis et d'ouvrages relatifs à l'agriculture, à l'hygiène et aux arts mécaniques.* ».

Le village d'Emberménil compte alors seulement 340 communiant, ce qui permet à Grégoire d'avoir des activités annexes à sa charge pastorale. Il est connu localement comme un bon prédicateur et est souvent invité à prêcher dans les paroisses voisines. Son désir de faire sortir ses paroissiens de ce qu'il appelle l'« obscurantisme » l'amène à aller chercher ailleurs des exemples de bons pasteurs, y compris lorsque ceux-ci sont protestants. C'est ainsi qu'il rencontre le pasteur Jean-Frédéric Oberlin, considéré comme un modèle, mais qui habite assez loin d'Emberménil. Oberlin vient visiter Grégoire en 1785, et celui-ci se rend chez son ami protestant au Ban de la Roche en 1787 pour voir sur place les résultats de la méthode d'éducation des campagnes mise en place par Oberlin.

Vie intellectuelle et philanthropie

En dehors de sa paroisse, et dans la lignée de son *Éloge de la poésie*, Grégoire mène une vie intellectuelle active. Il parle l'anglais, l'italien et l'espagnol, et dans une moindre mesure l'allemand, ce qui lui permet d'être au courant des nouveautés intellectuelles.

Il s'intéresse notamment au fonctionnement démocratique de la Confédération suisse. Il se rend en Suisse où il rencontre Johann Kaspar Lavater et Johannes Gessner, qui l'aident également dans ses travaux d'agronomie.

Depuis 1776 il est membre de la *Société philanthropique et charitable de Nancy*. Cette appartenance a souvent fait dire de lui qu'il avait appartenu à la franc-maçonnerie¹. Il apparaît cependant qu'il n'a pas été membre d'une quelconque loge, même si les francs-maçons lui ont souvent rendu hommage et qu'une loge porte son nom. L'amalgame pourrait venir des liens entre le philanthropisme allemand, mouvement d'origine piétiste, et la franc-maçonnerie politique française, volontiers gallicane et anti-vaticaniste.

Grégoire est également membre de la *Société des philanthropes de Strasbourg*, fondée par Jean de Turckheim vers 1776. Ouverte à toutes les confessions, cette société a des membres à travers toute l'Europe, dont de nombreuses autorités maçonniques allemandes, françaises et suédoises. Elle s'inspire du piétisme allemand et du philanthropisme développé notamment par

¹ On lui a prêté une affiliation à la loge « *les Neuf Sœurs* », mais les preuves font défaut. Cette loge était celle qui avait accueilli Voltaire lors de son « Triomphe ». A-t-on voulu ainsi jeter sur l'abbé la suspicion d'avoir été « voltairien » ? Nul ne le sait/

Basedow. Outre la pratique de la charité, on s'y intéresse à l'agronomie, à l'économie, à la géographie, à la pédagogie et on y prône la tolérance. En 1778, cette société lance un concours sur l'amélioration du sort des juifs, pour lequel Grégoire rédige un mémoire, qui sert de base pour le concours de Metz quelques années plus tard ; un exemplaire de ce mémoire est conservé au *Musée Lorrain* de Nancy. Faute d'argent, le prix n'est jamais versé, mais le curé d'Emberménil dit plus tard avoir remporté ce prix. L'intérêt de Grégoire pour la question juive pourrait trouver son origine dans un philanthropisme d'inspiration piétiste mais aussi du fait de l'importance de la communauté juive en Lorraine — et notamment dans le Saulnois où il avait exercé.

Quoi qu'il en soit, cet intérêt pour la philanthropie lui a permis de rencontrer de nombreuses personnalités, notamment protestantes. Ses activités sont principalement tournées vers le perfectionnement de l'agriculture et l'instruction des pauvres. Il revient sur ce thème lors du concours de l'Académie de Metz en 1787, pour lequel il reprend son premier mémoire en le remaniant. C'est son *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*. Il partage le prix avec deux autres candidats.

Dans cet essai, Grégoire affirme qu'il tient une partie de sa documentation de ses relations dans le milieu des érudits juifs, et notamment par Isaac Berr Bing et Simon de Gueldres, deux rabbins qui le conseillent et lui font connaître la presse juive éclairée de Berlin.

Il fustige l'attitude des gouvernements européens, qu'il accuse de cruauté et d'injustice envers les israélites. Il considère que la discrimination qui frappe les Juifs est contraire à l'utilité sociale. Il plaide également pour une « tolérance » religieuse, qui se comprend non comme un relativisme religieux, mais comme une humanité dans les rapports avec les Juifs, à l'image du discours des Évangiles.

Si pour lui le peuple juif est un « peuple témoin » dont la dispersion a été un événement fondamental de l'histoire humaine, son but est cependant la conversion des juifs. L'essai est un succès, et il est traduit dès l'année suivante en Angleterre.

Dans le même esprit, il avait déjà prononcé un sermon dans l'église Saint-Jacques de Lunéville en 1785, à l'occasion de l'inauguration de la synagogue de la ville. Il y développe le thème de la conversion des Juifs dans une vision figuriste qui tend à le rapprocher dès cette époque du mode de pensée janséniste. Le texte de ce sermon a été perdu, mais Grégoire en parle dans plusieurs courriers et dans son *Histoire des sectes religieuses* en 1810.

Le prêtre citoyen et richériste

Les prémices de la Révolution française se font sentir avec acuité dans le clergé lorrain. En 1787, une assemblée provinciale réunissant le clergé et contrôlée entièrement par l'évêque cristallise le mécontentement des curés. L'un d'eux, Guilbert, curé de la paroisse Saint-Sébastien de Nancy, appelle ses confrères à former un syndicat de curés qui se bat pour que les prêtres aient de meilleurs revenus au détriment des évêques et des chanoines qui concentrent les richesses du clergé. Il est secondé dans sa tâche par Grégoire.

Ils participent à la fin de l'année 1788 à une réunion avec le tiers état à l'hôtel de ville de Nancy, où est prise la décision de dépêcher deux députés au roi pour lui demander la confirmation de la tenue des États et leur mode d'organisation. En vue de cette démarche, ils font signer une pétition aux curés, qui recueille près de 400 signatures.

L'action des curés lorrains a plusieurs buts : qu'ils aient des députés aux États provinciaux et généraux, mais aussi que des avancées soient faites dans le mode d'organisation de ces États. Ils demandent notamment, en totale adéquation avec le tiers état, que le vote soit

fait par tête et non par ordre aux États généraux. Ils renoncent également à tout privilège fiscal, solidairement avec la noblesse.

Dans cette organisation syndicale, Grégoire a le rôle de « commissaire du clergé », qu'il partage avec onze autres confrères. Il diffuse le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 1789 qui a fixé les buts du clergé auprès des curés et des vicaires lorrains, en élargissant le débat : il demande à ses confrères « des observations et des mémoires sur tous les objets à traiter dans ces États », sortant clairement des simples doléances du bas-clergé. Il acquiert à cette occasion une expérience parlementaire et développe ses talents d'orateur.

Le mouvement des curés lorrains s'enlise ensuite dans des querelles de personnes, mais l'abbé Grégoire s'en tient prudemment éloigné, ce qui lui permet d'être élu député du clergé aux États généraux de 1789.

Il part donc pour Versailles le 27 avril 1789, accompagnant son évêque monseigneur de la Fare. Son mandat va bien plus loin qu'une simple représentation de son ordre, il considère qu'il a un « ministère sacré » à remplir.

En ce sens il s'inscrit parfaitement dans cette « insurrection des curés » (selon l'expression du temps) qui agite la France pré-révolutionnaire. Mais il la pousse plus loin qu'un simple mécontentement et, à l'instar de ses confrères lorrains dont la réflexion va plus loin que dans les autres provinces, lui donne une « expression doctrinaire ». René Taveneaux, comme avant lui Edmond Préclin, y voit une mise en pratique des idées richéristes et d'une démocratie inspirée par Pasquier Quesnel.

En effet, les curés remettent en cause l'ordre traditionnel à l'intérieur de l'Église, fondé sur la hiérarchie. Ils appliquent un « janséno-richérisme », qui souligne le rôle spirituel fondamental des curés et leur institution divine, tout en proclamant par conséquent des revendications politiques et sociales novatrices.

Dans un contexte lorrain marqué pendant toute la seconde moitié du XVIII^e siècle par une lutte entre, d'une part, l'évêque et les curés, et, d'autre part, le clergé régulier et le clergé séculier, les idées quesnelliennes sur l'importance des curés comme conseils de leur évêque ont fait florès. Les mauvaises conditions économiques de la décennie pré-révolutionnaire touchent de plein fouet les curés des paroisses modestes et accentuent une aigreur qui se fait plus grande encore quand la réaction nobiliaire ferme l'accès aux évêchés et même aux chapitres cathédraux (celui de Metz est anobli en 1780).

Cette analyse d'Edmond Préclin et de René Taveneaux, qui expliquent la colère des curés par une individualisation du jansénisme et une rencontre profonde avec le richérisme, formant un corps de pensée politique et moins religieux, est cependant combattue par l'historien américain William H. Williams : il considère que cette tendance au corporatisme, doublée d'une nostalgie de l'Église primitive, n'est pas véritablement janséniste mais plutôt une exaltation de l'utilité sociale du curé. Il nomme l'ensemble « parochisme », en ce sens que pour les curés de l'époque pré-révolutionnaire, la paroisse est l'unité de base de la vie religieuse, fer de lance de la lutte contre des Lumières anticléricales. Il pense que si jansénisme il y a, celui-ci est profondément religieux et verserait plutôt vers le conservatisme anti-révolutionnaire.

Dale Van Kley, dans sa somme sur *Les Origines religieuses de la Révolution française*, reprend cependant l'analyse de Taveneaux en soulignant le profond lien entre théologie et politique dans la jansénisation des curés Français à la fin du XVIII^e siècle. Il montre comment le jansénisme de cette époque, nourri de gallicanisme, de richérisme et de « patriotisme » (au sens de l'époque) mène à la fois vers un engagement révolutionnaire, comme pour Grégoire, et parfois à l'engagement inverse

L'intégration d'Henri Grégoire dans le personnel révolutionnaire dès le début des événements n'est donc pas un hasard. Il part à Versailles soutenu par ses confrères et nourri par des années de réflexion théologico-politique. Il retrouve également à Versailles un certain nombre de confrères imprégnés des mêmes idées.

Député à la Constituante

Élu député du Premier Ordre (le Clergé qui avait 291 élus) en 1789 par le clergé du bailliage de Nancy aux États généraux, Henri Grégoire se fit rapidement connaître en s'efforçant, dès les premières sessions de l'Assemblée, d'entraîner dans le camp des réformistes ses collègues ecclésiastiques et de les amener à s'unir avec le Tiers état.

À l'Assemblée constituante, l'abbé Grégoire réclama l'abolition totale des privilèges, proposa le premier la motion formelle d'abolir le droit d'aînesse, et combattit le cens du marc d'argent, exigeant l'instauration du suffrage universel.

Nommé l'un des secrétaires de l'Assemblée, il fut l'un des premiers membres du clergé à rejoindre le Tiers état, et se joignit constamment à la partie la plus démocratique de ce corps. Il présida la session qui dura 62 heures pendant que le peuple prenait la Bastille en 1789, et tint à cette occasion un discours véhément contre les ennemis de la Nation. Il proposa que la Déclaration des droits de l'homme soit accompagnée de celle des Devoirs.

Lorsque le peintre David Extrait esquissa son tableau (inacheva) du *Serment du Jeu de Paume*, il y représenta dom Gerle, l'abbé Grégoire et le pasteur Jean-Paul Rabaut de Saint-Étienne pour montrer par une allégorie la réconciliation des religieux lors de la Révolution française.

La Constitution civile du clergé

L'abbé Grégoire contribua à la rédaction de la Constitution civile du clergé et parvint, par son exemple et par ses écrits, à entraîner un grand nombre d'ecclésiastiques hésitants. Il fut ainsi considéré comme le chef de l'Église constitutionnelle de France. Il prêta serment, devenant ainsi un prêtre jureur ou assermenté. Il resta toute sa vie fidèle à son serment, se refusant même à son lit de mort en mai 1831 de le renier. Jusqu'à la fin de ses jours également il œuvra à la création d'une église constitutionnelle gallicane. Il plaida chaleureusement la cause des Juifs, multiplia les écrits favorables aux Noirs.

Lui qui était fils unique se fit curieusement accuser en 1790 par des membres du club Massiac d'agir pour les métis parce qu'il était le beau-frère d'une femme de couleur. Cette erreur s'explique peut-être par une confusion avec un coreligionnaire homonyme, également jureur, l'abbé Louis Chrysostôme Grégoire, vicaire de Villers-Cottèrets, qu'a connu dans son enfance Alexandre Dumas.

Henri Grégoire contribua au vote le 4 février 1794 aboutissant à la première abolition de l'esclavage, qui sera rétabli par Napoléon Bonaparte à la suite de la loi du 20 mai 1802, puis à nouveau aboli par le décret du 27 avril 1848 de Victor Schœlcher.

Il est un des principaux artisans de la reconnaissance des droits civiques et politiques accordés aux Juifs (décret du 27 septembre 1791).

Pendant la période de l'Assemblée législative, dont il ne pouvait faire partie, puisque les membres de l'Assemblée constituante avaient été déclarés inéligibles, il donna tous ses soins à son diocèse de Blois.

En effet, premier prêtre à avoir prêté serment à la Constitution civile du clergé, il fut élu évêque constitutionnel à la fois par deux des départements nouvellement créés : la Sarthe et le Loir-et-Cher (1791). Il opta pour ce dernier et fut consacré évêque, le 14 mars 1791, par Talleyrand, Gobel et Miroudot.

Il administra ce diocèse pendant dix ans avec un zèle exemplaire. Après la fuite de Louis XVI et son arrestation à Varennes en Argonne, dans le débat sur la question de l'inviolabilité

de la personne du roi qui s'ensuivit, Grégoire se prononça vivement contre le monarque, et demanda qu'il fût jugé par une Convention.

Anti-esclavagiste et émancipateur

En décembre 1789, en relation avec la publication de son premier mémoire sur la question des hommes de couleur, il adhère à la *Société des amis des Noirs* de Brissot de Warville qui milite pour l'égalité des droits des blancs et des hommes de couleur libres (des mulâtres propriétaires d'esclaves pour la plupart), l'abrogation immédiate de la traite des Noirs et la suppression progressive de l'esclavage dans les Antilles. La publication de deux autres mémoires s'ensuit en octobre 1790 et juin 1791.

Il prononce également un discours longtemps inédit au club des Jacobins le 16 septembre 1791, contre la prochaine révocation par le comité des colonies de l'assemblée constituante — dominé par Barnave — des droits des mulâtres apparemment acquis le 15 mai 1791. Mais comme il le craignait ces droits furent abrogés par l'assemblée constituante le 24 septembre 1791. Ils ne seront rétablis qu'en mars 1792, par l'assemblée législative.

Le 4 juin 1793 à la Convention, il soutient une délégation sans-culotte, dirigée par Chaumette, qui accompagne une vieille femme de couleur dans le but de faire abolir l'esclavage. Son intervention est soutenue par des Montagnards tels que Robespierre et Jeanbon Saint-André.

Les 4 et 5 février 1794, il participa aux débats sur la promulgation de l'abolition de l'esclavage des Noirs dans les colonies, se faisant le porte-voix des plus radicaux partisans du décret abolitionniste (dont certains déchristianisateurs, comme *Le Sans-Culotte Observateur* qui l'avait attaqué en novembre 1793).

Également à l'opposé de ce qu'il écrivit en 1807 dans ses mémoires quand il affirma avoir jugé — en tant qu'ancien membre de la *Société des Amis des Noirs* — comme une catastrophe ce décret d'abolition immédiate, il saisit l'occasion du rapport sur l'extirpation des patois pour demander le 16 Prairial an II-4 juin 1794 l'instruction des anciens esclaves : « *Les nègres de nos colonies dont vous avez fait des hommes, ont une espèce d'idiome pauvre comme celui des Hottentots, comme la langue franque qui dans tous les verbes ne connaît guère que l'infinif* »

Sous le Directoire, le 7 germinal an IV-27 mars 1796 il salue le décret du 16 pluviôse an II comme une victoire de la Raison : « *Le doute méthodique en déblayant les idées reçues a émoussé le glaive de l'intolérance, éteint les bûchers de l'inquisition et affranchi les nègres* »

La restauration de l'esclavage, devenue officielle avec la loi du 20 mai 1802 ne l'empêcha pas de continuer à militer pour son abolition, comme en témoignent les nombreux ouvrages qu'il consacra à ce sujet.

Ainsi, en 1808, l'abbé Grégoire publie l'un de ses textes les plus importants, *De la littérature des nègres*, manifeste contre le rétablissement de l'esclavage et de la traite négrière, mais aussi gage de la fidélité aux combats abolitionnistes menés au sein des *Sociétés des Amis des Noirs*.

Le fondement philosophique de la position de Grégoire est l'unité du genre humain, qui lui permet de concilier la proclamation révolutionnaire des droits de l'homme et le message évangélique. L'ouvrage reçut un accueil discret, mais provoqua des réactions indignées du parti colonial qui le présenta comme un manifeste du négrophilisme, un néologisme alors très péjoratif. Le livre est dédié « *à tous les hommes courageux qui ont plaidé la cause des malheureux noirs et sang-mêlé, soit par leurs ouvrages, soit par leurs discours dans les assemblées politiques, pour l'abolition de la traite, le soulagement et la liberté des esclaves* ». Le mot « dédié » doit être pris au sens fort, car Grégoire donne la liste nominale de 271 de ces *homme courageux*, regroupés par pays !

Le livre connut un large succès d'estime à l'étranger. Il fut traduit d'abord en allemand, puis en anglais.

Puis il y eut l'appel qu'il lança au congrès de Vienne (1815) : *De la traite et de l'esclavage des Noirs*.

À l'approche de la mesure, il édita une *apologie de Las Casas* abordant indirectement le problème : blanchir l'évêque du Chiapas de l'accusation d'avoir défendu les droits des Indiens en plaidant la mise en esclavage des Noirs². Sous la restauration, cette notice fera débat chez ses corréligionnaires antiesclavagistes.

En reconnaissance de son action, une place à Fort-de-France en Martinique, inaugurée le 28 décembre 1950 par son maire Aimé Césaire, porte le nom de l'abbé Grégoire

Universaliser l'usage de la langue française et éradiquer les langues dites régionales ou minoritaires

Dès le 13 août 1790, l'abbé Grégoire, membre de la Constituante, lance une importante enquête relative « *aux patois et aux mœurs des gens de la campagne* ». Puis, à partir de 1793, pendant la Convention, au sein du Comité d'instruction publique où il se montre très actif, il lutte pour l'éradication de ces patois.

L'universalisation de la langue française par l'anéantissement, non seulement des patois, mais des langues des communautés minoritaires (yiddish, créoles) est pour lui le meilleur moyen de répandre dans la masse les connaissances utiles, de lutter contre les superstitions et de « *fondre tous les citoyens dans la masse nationale* », « *créer un peuple* ».

En ce sens, le combat de Grégoire pour la généralisation (et l'enseignement) de la langue française est dans le droit fil de sa lutte pour l'émancipation des minorités. En 1794 l'abbé Grégoire présente à la Convention son « *Rapport sur la Nécessité et les Moyens d'anéantir les Patois et d'universaliser l'Usage de la Langue française* », dit *Rapport Grégoire*, dans lequel il écrit : « [...] *on peut uniformiser le langage d'une grande nation [...]. Cette entreprise qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français, qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale et qui doit être jaloux de consacrer au plus tôt, dans une République une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté.* »

Député à la Convention

Le département de Loir-et-Cher l'élut député à la Convention nationale. Dès la première séance, le 21 septembre 1792, fidèle à ses prises de position antérieures, il monta à la tribune pour défendre avec vigueur la motion sur l'abolition de la royauté proposée par Collot d'Herbois, et contribua à son adoption. C'est dans ce discours que l'on retrouve cette phrase mémorable : « *les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre naturel.* »

Élu président de la Convention, l'abbé Grégoire la présida en tenue épiscopale. Il ne participa pas au vote sur la mort de Louis XVI : il est alors en mission à l'occasion de la réunion de la Savoie à la France. Nous y reviendrons.

Parallèlement il s'occupa de la réorganisation de l'instruction publique en étant un des membres les plus actifs du *Comité de l'Instruction publique*. Dans le cadre de ce comité, il entreprit une grande enquête sur les « patois » pour favoriser l'usage du français.

Grégoire contribua aussi à la création, en 1794, du *Conservatoire national des arts et métiers* pour « perfectionner l'industrie nationale », du *Bureau des longitudes* et de l'*Institut de France*.

² Voir notre dossier sur *La Controverse de Valladolid*

Il participe également à la sauvegarde contre les pillages de certains lieux, comme la Basilique de Saint-Denis, au motif qu'ils font partie de l'histoire de France. À ce titre, il invente le terme « vandalisme », en précisant : « *J'ai créé le mot pour tuer la chose* ».

Cet engagement préfigure la création du statut de Monument historique qui sera effective à partir de 1840. Cependant là aussi il ne faut pas prendre à la lettre ses déclarations post-thermidoriennes comme l'ont montré James Guillaume puis Serge Bianchi.

D'après le premier, notamment, en l'an II il a toujours agi en osmose avec le comité de salut public qu'il a accusé par la suite d'avoir organisé le vandalisme: protection des monuments patrimoniaux, exigée par le comité et destruction de toutes les pièces royales ; sous réserve qu'elles ne symbolisent pas un acte régicide. Ainsi le 14 fructidor an II-31 août 1794 (donc après la chute de Robespierre) il qualifia *d'agents de l'Angleterre* des vandales qui avaient détruit une estampe de l'exécution de Charles Ier en 1649. Et de regretter l'absence d'estampes de ce type pour chacun des rois de France.

Malgré la Terreur, il ne cessa jamais de siéger à la Convention en habit ecclésiastique et n'hésita pas à condamner vigoureusement la déchristianisation des années 1793 et 1794. Plusieurs fois, il faillit être arrêté. Il ne continua pas moins à se promener dans les rues en tenue épiscopale et à célébrer tous les jours la messe chez lui. Après la chute de Robespierre en 1794, il acquit l'hôtel particulier de Robespierre à la rue du Pot de Fer dite du Verger (actuelle rue Bonaparte) d'où il continua cette pratique.

Ensuite, le 24 décembre 1794, devant la Convention, Grégoire prononce sous les huées son *Discours sur la liberté des cultes* où il demande la liberté pour les cultes et la réouverture des églises. Il y dit, dans la « Préface » : « *Pendant de longues années, je fus calomnié pour avoir défendu les mulâtres et les nègres, pour avoir réclamé la tolérance en faveur des juifs, des protestants, des anabaptistes. J'ai décidé de poursuivre tous les oppresseurs, tous les intolérants ; or je ne connais pas d'êtres plus intolérants que ceux qui, après avoir applaudi aux déclarations d'athéisme faites à la tribune de la Convention nationale, ne pardonnent pas à un homme d'avoir les mêmes principes religieux que Pascal et Fénelon.* »

La réorganisation de l'Église constitutionnelle

Fin 1794, il constitue avec Royer, Desbois et Saurine le groupe des « *Évêques réunis à Paris* » qui se donne pour mission de régénérer l'Église de France gravement affaiblie par la campagne de déchristianisation et les démissions d'évêques et de prêtres. En 1795, il crée avec les évêques constitutionnels Saurine et Debortier, ainsi qu'avec des laïcs, la *Société libre de philosophie chrétienne*, qui a pour but de reprendre les études théologiques arrêtées à cause de la Révolution, de lutter contre la déchristianisation et contre la théophilanthropie et le culte de la Raison et de l'Être suprême. L'organe de cette société, les *Annales de la religion*, est un journal gallican et virulent, supprimé par Bonaparte à la suite du Concordat.

Sous le Directoire, il s'efforce de réorganiser l'Église constitutionnelle. Il organise avec les évêques constitutionnels deux conciles nationaux, en 1797 et 1801, pour tenter de mettre sur pied une véritable Église gallicane.

Il publie en 1799 un *Projet de réunion de l'Église russe à l'Église latine*. Il œuvre aussi à la réhabilitation de Port-Royal des Champs en publiant, en 1801 puis en 1809, *Les Ruines de Port Royal des Champs*, qui mettent en valeur les vertus des religieuses jansénistes et des Solitaires. Cet écrit contribue à la naissance du mythe de Port-Royal comme foyer intellectuel et comme foyer de résistance à l'absolutisme.

Il tente de s'opposer à la signature du Concordat de 1801. Contraint à la démission, avec les autres évêques constitutionnels, l'homme à la « *tête de fer* » (comme le définit l'historien Jules Michelet) fera toujours suivre son nom de la mention « *évêque constitutionnel de Blois* ».

Fut-il un « régicide » ?

Nous avons dit que l'abbé Grégoire ne participa pas au vote sur la mort de Louis XVI, et ce ne fut pas dû à une « grippe diplomatique ». Il était alors en mission à l'occasion de la réunion de la Savoie à la France.

Dès lors que l'on s'en tient à la définition stricte du régicide, comme « députés ayant voté la mort du Roi », il n'est donc pas régicide, puisqu'il ne participa pas à ce vote. Aurait-il envoyé Louis XVI à l'échafaud s'il en avait eu l'occasion ? Les avis sont partagés, et sans doute Grégoire s'est-il senti lui-même partagé, dans sa conscience, entre l'humanisme et la religion qui faisaient de lui un adversaire de la peine de mort et un républicanisme intransigeant qui le poussait à approuver le tyrannicide.

Toujours est-il que c'est l'un des rares cas où Grégoire se montre par moment évasif ou fait des déclarations contradictoires. Il ne faut pas en chercher l'explication bien loin. A répondre à ce genre de question, on risquait sa tête.

De 1793 à la fin de la Terreur, avoir voté contre la mort de Louis XVI était vu comme un signe de tiédeur, de mollesse... De cette notion à celles de « trahison », il n'y avait qu'un pas, surtout à partir du moment où seront considérés comme suspects « *tous ceux qui, quoique n'ayant rien fait contre la Liberté, n'ont cependant rien fait pour elle* ».

A la restauration, les ultras monarchistes considèrent comme « régicides », si pas tous les républicains, au moins tous les Conventionnels qui n'ont pas voté « non » à la mort du Roi.

Enfin, quiconque avait été assez chanceux et assez habile pour traverser cette période troublée et avaient une notoriété suffisante pour penser que le public trouverait quelque intérêt à lire ses *Mémoires* pouvait trouver quelque peine à faire admettre comme « droite » une vie pendant laquelle la prudence les avait fait changer de cap.

Après la révolution, jusqu'à sa mort l'abbé Grégoire se défendra de l'accusation portée par des royalistes ou des épiscopaux au second concile de Synode de 1801 (peut-être même au premier de 1797) de régicide. Ses dénégations ont été validées sur parole par de nombreux historiens au nom de sa religion ou de sa philosophie abolitionniste qui lui interdiraient de verser le sang. Quoi qu'on puisse penser en bien ou en mal des votes de janvier 1793 qui aboutirent à l'exécution du roi, ses multiples positions s'inscrivent en faux contre cette légende.

Il se prononça une première fois avant son départ en Savoie le 15 novembre 1792. Certes, il s'exprime en faveur de l'abolition de la peine de mort (mais pas du pardon chrétien, du fait même de sa volonté de juger et de punir Louis XVI). Mais loin de demander que Louis XVI bénéficie le premier d'une abolition, il entend a priori, dans le cadre d'une peinture au vitriol de la royauté, mettre le roi à égalité avec tous les autres repris de justice et se demande même s'il ne faut pas faire une exception : « *Et moi aussi je réprouve la peine de mort ; je l'espère ce reste de barbarie disparaîtra de nos lois. Il suffit à la société que le coupable ne puisse plus nuire : assimilé en tout aux autres criminels, Louis partagera le bienfait de la loi si vous abrogez la peine de mort, vous le condamnerez alors à l'existence afin que l'horreur de ses forfaits l'assiège sans cesse et le poursuive dans le silence de la solitude... Mais le repentir est-il fait pour les rois³ ? »*

De nombreux conventionnels abolitionnistes (Robespierre, Saint-Just, Jeanbon Saint-André, Marat, Lequinio, Lepelletier de Saint-Fargeau) voteront inconditionnellement la mort du roi, considérant que de toute façon en janvier 1793 la peine de mort étant encore dans la loi, la république ne pouvait faire d'exception pour Louis XVI. Le problème se posera aussi pour Grégoire ce fameux 13 janvier 1793.

Selon ses allégations post-révolutionnaires il écrivit ce jour-là avec Hérault de Séchelles, Simond et Jagot, à Chambéry une lettre pour demander « *la condamnation de Louis*

³ *Opinion du citoyen Grégoire..., concernant le jugement de Louis XVI, séance du 15 novembre 1792, l'an premier de la République française.* Paris : imprimerie nationale, 1792

Capet par la Convention nationale sans appel au peuple », mais en n'y mettant pas contrairement au premier vœu de ses trois collègues le mot « mort ».

La réalité est toute autre. Le 28 janvier 1793-matin, un journal jacobin bi-quotidien, *le Créole Patriote*, publia avec un mot d'accompagnement de Jeanbon Saint-André, une note de Grégoire et de ses trois collègues. Elle indiquait le « vœu formel » des quatre commissaires, censé dissiper l'ambiguïté des termes « *pour la condamnation de Louis Capet sans appel au peuple* » (et dénoncée à ce titre au club des jacobins) : « *pour la mort de Louis sans appel au peuple.* »

Dans ses mémoires en 1808 tout en niant avoir voulu la mort du roi, Grégoire reconnut l'existence d'une intervention en faveur des 4 députés missionnaires de Jeanbon Saint-André au club des jacobins, en même temps qu'il se refusa « *à émettre une opinion sur ses collègues régicides qui ont suivi la voix de leur conscience* ». De surcroît, à l'annonce de la mort de Louis XVI, Grégoire écrivit dans une adresse aux habitants du Mont-Blanc : « *Grâce au ciel, on ne jurera plus fidélité à un roi, puisque le fléau de la Monarchie a été anéanti ainsi que le tyran qui en était revêtu* ». Il ne manqua pas davantage dans l'année qui suivit (et dans deux écrits successifs) de glorifier la décapitation de Louis XVI, la comparant à l'exécution de « *Pisistrate, le Capet d'Athènes qui avait à peu près l'âge et la scélératesse de celui que nous avons exterminé.* »

Entretemps le 1er juillet 1793 il reprocha aux « législateurs » d'avoir « royalisé » ces contrées : « *par la longueur de vos discussions sur le compte d'un tyran qu'il fallait se hâter d'envoyer à l'échafaud* » (soit l'appel au peuple, l'amendement Mailhe, le sursis). Toutefois à partir d'attaques dont il fit l'objet au club des Jacobins et du fait que son avis ne fut pas pris en compte par la Convention, A Goldstien Sepinwall jette le doute sur l'authenticité de la signature de Grégoire dans la note publiée par *le Créole Patriote*.

Au vu des regrets embarrassés qu'il exprima à propos des déclarations régicides de juillet 1793 et d'avril 1794 il aurait pu par des déclarations ambiguës (la lettre officielle à la Convention ne portant ni la mention condamnation à mort ni la mention condamnation à vie) garder de bonnes relations avec les patriotes du moment, et rester en paix avec ses convictions chrétiennes. D'après Louis Maggiollo les termes assez violents de la lettre officielle contre "ce roi parjure" laissaient difficilement croire à une interprétation clémente du mot condamnation, et toujours d'après lui ses discours ultérieurs "*lui donnèrent durant la Terreur le bénéfice et la sécurité du régicide* ».

Il n'y a nulle hypocrisie chez l'abbé Grégoire, pas plus que chez Marat, Robespierre ou Saint-Just. Ce dernier a un jour discoursu pendant trois heures d'horloge contre la peine de mort. Et ce n'est pas étonnant. Ces gens ne veulent plus, en matière de justice criminelle, de cette punition barbare dans la société meilleure qu'ils sont en train de construire. Mais ils se perçoivent comme en guerre pour défendre ce rêve de société meilleure contre des ennemis puissants, sournois, implacables et sans scrupules. A la guerre, on tue. En matière politique, seule compte l'élimination de l'ennemi. Ce que Danton exprimera par "*Nous n'allons pas juger le Roi, nous allons le tuer* ».

Ils s'inscrivaient ainsi dans les doubles concepts religieux et antiques du « tyrannicide ». Certains analystes tels que Rita-Hermon -Belot et Mona Ozouf ont distingué chez Grégoire entre sa haine viscérale de la monarchie, ses appels au meurtre des rois étrangers et une aspiration à la clémence pour Louis XVI ou une hésitation sur le sujet.

Il a été pourtant relevé une opinion clairement assumée en l'an II, sur la journée du 21 janvier 1793 : il soutint « *les chansons triomphales* » par lesquelles « *nous célébrons l'époque où le tyran monta sur l'échafaud* ».

Directoire, Consulat, Empire

La constitution de l'an III le fit entrer au conseil des Cinq-Cents (député de l'Hérault) ; le coup d'État du 18 brumaire le porta au Corps législatif (député de Loir-et-Cher).

Pressenti par le Corps législatif, le Tribunat et le Sénat conservateur, pour faire partie de ce dernier corps, ce ne fut qu'après une assez longue hésitation qu'il accepta ces hautes fonctions (4 nivose an X : 25 décembre 1801). Il fut nommé membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII et commandant de l'Ordre le 25 prairial suivant. Il devint comte de l'Empire en 1808.

Il fait partie, au Sénat conservateur, des rares opposants irréductibles à Napoléon Ier. Il est l'un des cinq sénateurs qui s'opposent à la proclamation de l'Empire. Il s'oppose de même à la création de la nouvelle noblesse puis au divorce de Napoléon Ier et de Joséphine.

Le 1er avril 1814, Grégoire est l'un des 64 sénateurs qui répondent à la convocation de Talleyrand pour proclamer la déchéance de Napoléon. Depuis le mois de janvier, avec Lanjuinais, Garat et Lambrechts, il se réunit régulièrement pour préparer un plan en cas de défaite de l'Empereur : ils envisagent la création d'un gouvernement provisoire et la réunion d'une assemblée constituante.

À la première Restauration, Grégoire voulait que le Sénat déclarât que la nation française choisissait pour chef un membre de l'ancienne dynastie, et qu'elle se réservait de présenter une constitution libérale à l'acceptation et au serment du roi élu par lui. Sa proposition fut rejetée et son auteur ne fut pas compris dans la liste des nouveaux pairs.

L'opposant aux régimes « aristocratiques »

Pendant l'Empire et sous la Restauration, il écrit de nombreux ouvrages, notamment une *Histoire des sectes* en deux volumes (1810).

L'ordonnance d'épuration de l'Institut de France qui frappait Carnot, Monge et quelques autres, ne pouvait pas épargner Grégoire. Sa pension même d'ancien sénateur fut quelque temps suspendue, et il dut s'en prendre à ses livres, dont il vendit une partie pour fournir à ses besoins.

Il était retiré à Auteuil, lorsqu'à l'occasion des élections partielles du 11 septembre 1819, qui constituent une victoire pour les libéraux (35 sièges remportés sur 55 à pourvoir), Henri Grégoire est élu député de l'Isère.

Sa candidature est soutenue par le journal *Le Censeur*, et par le comité directeur du parti libéral. Mais il doit son élection au report des voix ultraroyalistes, contre le candidat soutenu par le ministère. Par cette manœuvre, les ultras montrent à la fois leur opposition au gouvernement, et leur rejet de la loi électorale.

Chateaubriand écrit dans *Le Conservateur* : « *Le mal est dans la loi qui couronne, non le candidat régicide, mais l'opinion de ce candidat, dans la loi qui peut créer ou trouver cinq cent douze électeurs décidés à envoyer à Louis XVIII le juge de Louis XVI* ».

À l'autre bord, c'est bien « *l'ancien juge de Louis XVI* » déterminé dans les grandes occasions à verser le sang, que Stendhal vient soutenir à Grenoble quand il le qualifia de « *plus honnête homme de France* ».

Car dans sa correspondance avec Adolphe Mareste, le 21 décembre 1819 il écrivit : "*Le bon entre amis c'est d'être francs ; comme cela on se donne le plaisir de l'originalité. Donc à l'âge près, je voudrais être Grégoire. Je ne trouve rien de plus utile qu'un twenty one j(anvier).(sic) Sans cela on n'aurait peut-être (sic) la const(itut)ion. Mon seul défaut est de ne pas aimer the Blood.* »

Cette élection crée un choc, d'autant plus que Grégoire conserve une réputation, méritée ou non, de régicide. Elle va provoquer un retournement d'alliance au gouvernement, obligeant le centre alors aux affaires à s'allier à la droite. L'historien Benoît Yvert écrit : « *L'élection de Grégoire annonce par conséquent la fin de la Restauration libérale* ».

Ouverte le 29 novembre, la nouvelle session parlementaire va dès le 6 décembre s'enliser dans un débat sur la manière d'exclure Grégoire de l'assemblée. Les libéraux, qui l'avaient soutenu, essaient d'obtenir de lui sa démission, qu'il leur refuse. Une commission formée pour l'occasion découvre un vice de forme, mais on renonce à l'employer car il s'appliquerait de même à un grand nombre de députés. Finalement, le député Ravez propose de statuer sur l'exclusion en renonçant à lui donner un sens acceptable par tous les partis : elle est votée à l'unanimité moins une voix.

Vieillesse et mort

Il vit dès lors dans la retraite mais, toute pension lui ayant été supprimée, il est contraint de vendre sa bibliothèque. À la fin de sa vie, il demande les secours de la religion. L'archevêque de Paris – le très légitimiste Monseigneur de Quélen – y met pour condition que Grégoire renonce au serment qu'il avait prêté à la Constitution civile du clergé. L'ex-évêque, fidèle à ses convictions, refuse tout net. L'archevêque lui refuse donc l'assistance d'un prêtre et toute messe funéraire. Cependant, malgré les ordres de la hiérarchie, il reçoit les derniers sacrements⁶⁸, dont l'extrême-onction par l'abbé Guillon, sacrements toutefois susceptibles d'illicéité car administrés en violation du droit canonique et de l'interdit prononcé par la hiérarchie.

Âgé de 80 ans, l'abbé Grégoire meurt à Paris à l'emplacement actuel du 44 de la rue du Cherche-Midi, le 28 mai 1831. En dépit de l'interdit, la messe de funérailles est célébrée dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois, messe susceptible d'illicéité du fait de l'interdit de l'Église. Rassemblées autour de La Fayette, deux mille personnes accompagnent le corps de l'évêque humaniste et gallican au cimetière du Montparnasse.

En 1989, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, les cendres de l'abbé Grégoire ont été transférées au Panthéon, en même temps que celles de Monge et de Condorcet.

Souvenir

J'ai déjà cité le transfert de ses restes au Panthéon et la place nommée d'après lui à La Martinique. En outre :

Son nom fut donné à une rue du 6^e arrondissement de Paris.

Il y a eu émission d'un timbre à l'effigie de l'abbé Grégoire.

Au Conservatoire national des arts et métiers, le plus prestigieux des amphithéâtres porte le nom d'abbé-Grégoire.

Un portrait de l'abbé Grégoire orne la station Arts et Métiers à Paris.

À Blois, la grande bibliothèque municipale construite et inaugurée dans les années 1990 porte le nom de bibliothèque abbé-Grégoire.

En 1814, Grégoire fut nommé, parmi vingt-huit personnes « *distinguées pour leur savoir* », membre honoraire de l'université de Kazan (Russie). Mais cette nomination fut annulée en 1821, le conseil de l'université ayant trouvé qu'il était « *contraire non seulement à la justice mais à la simple décence d'avoir en son sein un homme qui s'était rendu coupable d'un crime odieux* » (la mort de Louis XVI).

Œuvres

Essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs : ouvrage couronné par la Société royale des sciences et des arts de Metz, le 23 août 1788, Metz : Cl. Lamort, 1789 (Texte en ligne [archive] & Observations nouvelles sur les Juifs et spécialement sur ceux d'Amsterdam et de Francfort. Extrait de 1807, 13 p. [archive])

Rapport et projet de décret sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France, par l'établissement d'une maison d'économie rurale dans chaque département, présentés à la séance du 13 du 1er mois de l'an II de la république française, (4 octobre 1793) au nom des comités d'aliénation et d'instruction publique, par le citoyen Grégoire. Imprimés par ordre de la Convention nationale, Paris : Impr. nationale, 1793, in-8°, 30 p.

De la littérature des nègres, ou Recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature ; suivies de Notices sur la vie et les ouvrages des Nègres qui se sont distingués dans les Sciences, les Lettres et les Arts, Paris : Maradan, 1808 (Texte en ligne [archive]).

De la traite et de l'esclavage des noirs et des blancs, Paris : Adrien Egron, 1815, 74 p., lire en ligne : <http://www.manioc.org/patrimon/HASH0162c27c3995e1f288e6dcb5> [archive].

Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française, séance du 16 prairial de l'an deuxième (4 juin 1794).

Rapport sur l'établissement d'un Conservatoire des Arts et Métiers, séance du 8 vendémiaire de l'an III (29 septembre 1794), Paris, Imprimerie nationale 1794.

Mémoire en faveur des gens de couleur ou sang-mêlés de Saint-Domingue & des autres îles françaises de l'Amérique, adressé à l'Assemblée nationale, Paris, Belin, décembre 1789.

Lettre aux philanthropes sur les droits, les réclamations des gens de couleur de Saint-Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique, octobre 1790.

Henri Grégoire, *Lettre aux citoyens de couleur et nègres libres de Saint-Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique*, Imprimerie du Patriote français, 8 juin 1791, 28 p.

Apologie de Bartholomé de Las Casas ; lu (sic) à l'Institut national par le citoyen Grégoire, le 22 floréal an 8 (12 mai 1800).

Histoire des sectes, 1810, deux volumes

Histoire des sectes religieuses, 1828-1829, cinq volumes chez Baudoin Frères, Paris.

Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères pontifes ou constructeurs de ponts, Éd. Baudoin frères libraires, Paris, 1818 [archive]

Opinion du citoyen Grégoire..., concernant le jugement de Louis XVI, séance du 15 novembre 1792, l'an premier de la République française. Paris : imprimerie nationale, 1792.

Adresse aux citoyens des campagnes du département du Mont-Blanc par le citoyen Grégoire, député à la Convention nationale, janvier 1793.

Convention Nationale : *Rapport présenté à la Convention nationale au nom des commissaires envoyés par elle pour organiser les départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes*, par Grégoire représentant nommé par le département de Loir-et-Cher, Paris, 1793.

Convention Nationale. *Système de dénominations topographiques pour les places, rues, quais, etc. de toutes les communes de la République*, 7 pluviôse an II-26 janvier 1794.

Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté, 12 germinal an II-1er avril 1794.

Adresse aux Français, présentée par Grégoire à la Convention, 16 prairial an II-4 juin 1794.

Convention nationale. *Instruction publique. Rapport sur les destructions opérées par le Vandalisme, et sur les moyens de le réprimer*, séance du 14 fructidor l'an second (31 août 1794).

Des peines infamantes à infliger aux négriers (1822).

Du préjugé des blancs contre la couleur des Africains et celle de leurs descendants noirs et sang-mêlé (1826).

Mémoires de Grégoire, éd. Jean-Michel Leniaud, Paris, Éditions de Santé, 1989 (écrit en 1807 et 1808 et édité une première fois en 1837 avec une notice d'Hippolyte Carnot).



Fig. 1 Portrait de Phillis Wheatley par Scipio Moorhead publié dans *De la littérature des nègres* de l'Abbé Grégoire. Library of Congress, Washington.



L'abbé Grégoire et la place des Noirs dans l'histoire universelle

Bernard Gainot

En septembre 1808 paraît, chez le libraire Maradan, *De la littérature des nègres ou recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales, et leur littérature*¹. Le propos étant apparemment cantonné au domaine culturel, le livre n'est pas soumis à la censure, qui ne s'applique alors qu'aux publications de nature politique. Il n'en ira pas de même avec un autre ouvrage de l'abbé Grégoire, publié deux ans plus tard, *l'Histoire générale des sectes*.

Grégoire siège au Sénat conservateur, il est âgé de cinquante-huit ans. Son nom apparaît épisodiquement sur les listes de la police. En mai 1808, il est fait état de réunions discrètes qui se tiennent au domicile du général et ancien ministre de la Guerre Servan, que Grégoire connaît bien puisqu'ils animèrent quelque temps durant la Société des Amis des Noirs² sous le Directoire. Lors de ces conciliabules, il est question de revenir à l'inspiration républicaine de la Constitution de l'an VIII, de renoncer aux entreprises napoléoniennes de conquête en Europe, de suspendre les lois d'exception qui restreignent les libertés individuelles, c'est-à-dire les garanties judiciaires pour l'accusé, la liberté de circulation, et qui suppriment les libertés collectives telles que le droit d'association, le droit de réunion³... La mort de Servan la même année mettait un terme à cette opposition des salons, mais le feu couve sous la cendre. Aussi, la publication de *La littérature des nègres*, si elle témoigne fermement, comme nous le verrons, de cet esprit d'opposition, doit également contourner une censure de plus en plus tatillonne, qui, après 1810, surveille davantage les productions dites culturelles.

Le livre est dédié « à tous les hommes courageux qui ont plaidé la cause des malheureux noirs et sang-mêlé, soit par leurs ouvrages, soit par leurs discours dans les assemblées politiques, pour l'abolition de la traite, le soulagement et la liberté des esclaves ». Deux cent soixante et onze personnes sont expressément



1. L'édition utilisée dans la présente contribution est le reprint de l'édition originale, paru en 1991 chez Perrin, avec une introduction de Jean Lessay.

2. La Société des Amis des Noirs et des Colonies tint des séances régulières entre l'automne 1797 et le printemps 1799. Elle avait pour objectifs la défense du régime de l'abolition de l'esclavage, l'amélioration de l'état social des anciennes colonies à esclaves, la production de témoignages sur la traite négrière et la fondation en Afrique de nouveaux établissements mixtes (européens et africains) qui reposeraient sur le travail libre et les transferts de technologies.

3. Archives de la Préfecture de police, *Affaire Malet 1808*, Aa 313-316. Pour une présentation plus précise des différents protagonistes, voir Gainot 2001.

mentionnées, dont la moitié sont des Anglais, le quart des Français, les nationalités restantes étant, dans l'ordre, des Américains, des Allemands, des Danois, des Suédois, des Hollandais, des Italiens, et un Espagnol. Les huit « nègres et sang-mêlés » font l'objet de rubriques particulières, plus détaillées.

Le contexte n'est guère favorable à une publication épousant la cause des Noirs : rétablissement de l'esclavage en 1802, législation consulaire discriminatoire à l'égard des gens de couleur. En 1807, une enquête de police recense toutes les personnes de couleur établies en métropole, afin de les soumettre à un projet d'enrôlement militaire⁴. Une loi du 3 juillet 1802 interdisait l'entrée des Noirs et des hommes de couleur sur le territoire métropolitain. En janvier 1803, les préfets furent chargés d'enjoindre aux maires de ne plus inscrire sur les registres de l'état-civil les mariages mixtes.

Dans ce contexte, Grégoire n'hésite pas à affirmer que « les amis de l'esclavage sont nécessairement les ennemis de l'humanité ». Les « amis de l'esclavage » en question, certainement guidés par le pouvoir, ne tarderont pas à répondre.

Un engagement républicain et chrétien

Grégoire, dans le chapitre premier de *La littérature des nègres ou recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales, et leur littérature*, part d'un fondement philosophique intangible : l'unité de l'espèce humaine. La Révélation est pour tous les hommes. Grégoire tient Johan Friedrich Blumenbach en estime particulière⁵. Il le cite à plusieurs reprises dans ce premier chapitre, qui est une sorte d'exposé de principes scientifiques et philosophiques, pour mieux démontrer la convergence du naturalisme, de l'histoire et des Écritures.

J'ai eu l'occasion d'en conférer avec Bonn d'Amsterdam, qui a la plus belle collection connue de peaux humaines ; avec Blumenbach, qui a peut-être la plus riche en crânes humains ; avec Gall, Meiners, Oslander, Cuvier, Lacépède ; et je saisis cette occasion d'exprimer à ces savants ma reconnaissance. Tous, un seul excepté qui n'ose décider (Cuvier ?), tous comme Buffon, Camper, Stanhope-Smith, Zimmerman, Somering, admettent l'unité de type primitif dans la race humaine.

Ainsi, la physiologie se trouve ici d'accord avec les notions auxquelles ramène sans cesse l'étude des langues et de l'histoire, avec les faits que nous révèlent les livres sacrés des juifs et des chrétiens. Ces mêmes auteurs repoussent toute assimilation de l'Homme à la race des singes ; et Blumenbach, fondé sur des observations réitérées, nie que la femelle du singe soit soumise à des évacuations périodiques qu'on citait comme un trait de similitude avec l'espèce humaine (Grégoire 1991 : 33-34).

Tout au long de sa vie, l'abbé sera resté fidèle au droit naturel, qui inspira ses premiers combats, et le sénateur peut ici sans rougir saluer le révolutionnaire :

Les nègres étant de même nature que les blancs, ont donc avec eux les mêmes droits à exercer, les mêmes devoirs à remplir. Ces droits et ces devoirs sont antérieurs au développement moral. Sans doute leur exercice se perfectionne ou se détériore selon les qualités des individus. Mais voudrait-on graduer la jouissance des avantages sociaux, d'après une échelle comparative de vertus et de talents, sur laquelle beaucoup de blancs eux-mêmes ne trouveraient pas de place ? (*ibid.* : 34)

• • •
4. Service historique de la Défense, Xh3, *Tableau des individus noirs et de couleur qui résident dans le deuxième arrondissement de police*, 18 décembre 1807. Pour les interprétations de ce recensement, voir Gainot 2007 : 212 ; et Sibalis 2003.

5. *De generis humani varietate nativa*, traduit en français par Frédéric Charles Chardel en 1806 sous le titre *De l'unité du genre humain et ses variétés*.



Fig. 2 Portrait de l'Abbé Grégoire
© Musée des arts et métiers,
Paris/photo studio Cnam.

Comment Grégoire fut-il conduit à se faire le porte-parole infatigable de la cause des Noirs? Si nous pouvons dater l'irruption de Grégoire dans le débat public, lorsqu'il défend la citoyenneté des libres de couleur à la tribune de l'Assemblée nationale constituante, le 3 décembre 1789 (Dorigny et Gainot 1998 : 248), aucun document ne nous éclaire sur la genèse de cette prise de position. Alors qu'il était curé d'Embermesnil, en Lorraine, lorsqu'il fut élu aux États généraux, Grégoire était plutôt connu pour ses prises de position en faveur de l'émancipation individuelle des juifs. Est-ce par ce biais qu'il en est venu à s'intéresser aux questions coloniales? Il fait remarquer, dans son premier mémoire publié sur la question, une semaine après son discours à l'Assemblée, *Mémoire en faveur des gens de couleur ou sang-mêlés de Saint-Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique, adressé à l'Assemblée nationale*⁶, que les juifs bénéficient aux colonies d'un régime personnel plus favorable qu'en métropole. La publication de ce mémoire témoigne en tout cas d'une sérieuse collecte de documents et de récits probablement au cours du mois de novembre 1789, après le déménagement des députés, de Versailles à Paris. Là, une société de gens de couleur, très active,

• • •
6. Paris, Belin,
10 décembre 1789 : 49

se constituait en groupe de pression auprès de l'Assemblée pour faire admettre l'éligibilité des libres de couleur, refusée par les assemblées coloniales. L'avocat Dejoly était le syndic de cette communauté, qui tenait à la fois de la corporation et du club politique (Gauthier 2007 : 33-37).

La Société des Amis des Noirs fait alors un accueil très positif à ce mémoire de cet éminent représentant du petit courant « démocrate » de l'Assemblée. Il est immédiatement agréé comme membre honoraire de la Société (Dorigny et Gainot 1998 : 249). Grégoire en devient l'un des membres les plus actifs. Dans le courant de ce même mois de décembre, il se lie avec Thomas Clarkson, l'envoyé et l'un des initiateurs du courant abolitionniste britannique. Cette relation allait se poursuivre et s'approfondir ; Clarkson figure évidemment parmi les cent trente-sept « anglais » nommément cités dans la dédicace de *La littérature des nègres*.

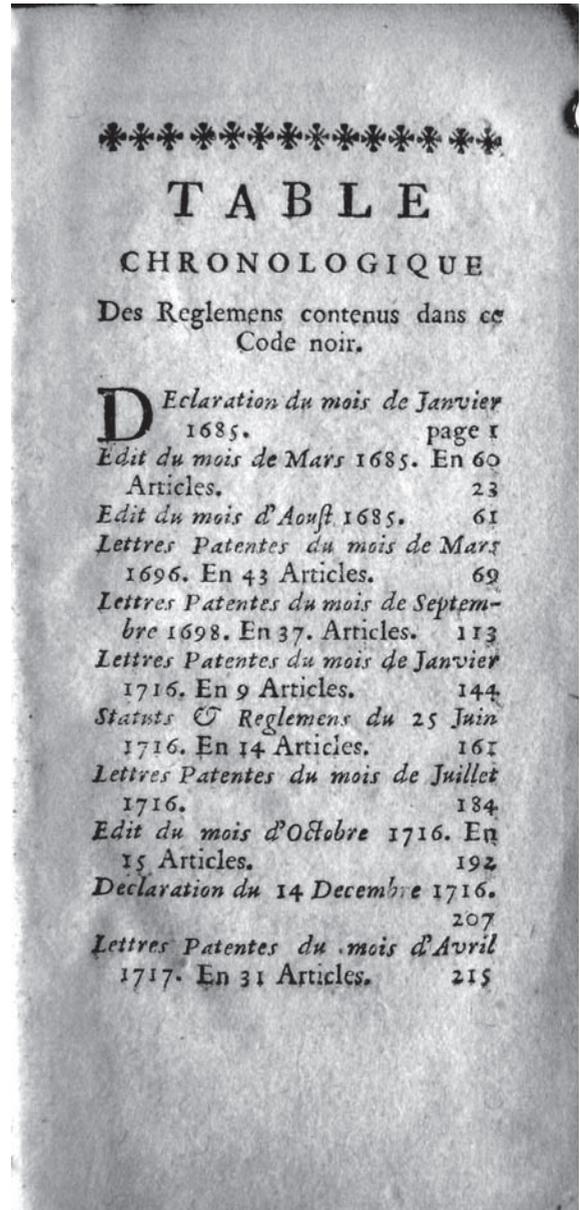
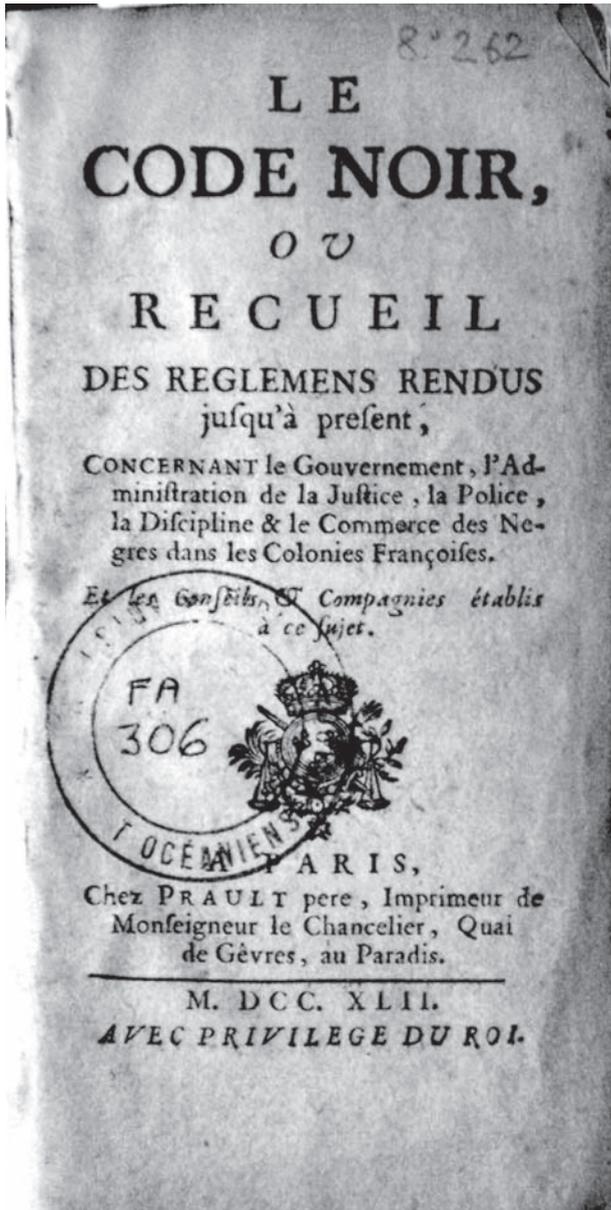
Y a-t-il eu passage de relais de la cause de l'émancipation individuelle des juifs à celle des libres de couleur, puis des esclaves ? En fait, pour Grégoire, tout est lié, les démocrates doivent être aux côtés de toutes les victimes de la tyrannie. C'est le sens profond de son engagement universaliste (Goldstein Sepinwall 2005a), sur lequel il revient assez longuement dans un passage de *La littérature des nègres*, associant juifs, Noirs, parias de l'Inde et catholiques irlandais, dont Grégoire allait très nettement épouser la cause « républicaine » :

Les mêmes réflexions s'appliquent aux parias du continent asiatique, vilipendés par les autres castes ; aux juifs de toutes couleurs (car il y en a aussi de noirs à Cochin), dont l'histoire, depuis leur dispersion, n'est guère qu'une sanglante tragédie ; aux catholiques irlandais, frappés comme les nègres d'une espèce de Code noir (*the popery law*). Déjà, on s'est permis une assimilation également outrageante pour les habitants de l'Afrique et de l'Irlande, en soutenant que tous étaient des hordes brutes, que partant incapables de se gouverner par eux-mêmes, ceux-ci comme les autres devaient être soumis irrévocablement au sceptre de fer, que depuis des siècles étend sur eux le gouvernement britannique. Cette tyrannie infernale existera jusqu'à l'époque, peu éloignée sans doute, où les braves enfants d'Erin relèveront l'étendard de la liberté, avec la sublime invocation des Américains, appel à la justice du ciel, *an appeal to heaven*. Ainsi, Irlandais, juifs et nègres, vos vertus, vos talents, vous appartiennent ; vos vices sont l'ouvrage de nations qui se disent chrétiennes ; et plus on dit du mal de ceux-là, plus on inculpe celles-ci (Grégoire 1991 : 86-87).

Grégoire allait revenir par deux fois sur la cause des libres de couleur, une première fois en octobre 1790 dans la *Lettre aux philanthropes sur les malheurs, les droits et les réclamations des gens de couleur de Saint-Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique*⁷, puis au cours du grand débat sur les colonies de mai 1791 à l'Assemblée nationale constituante. Ce débat ouvrait une première brèche dans l'édifice ségrégationniste, en accordant, de façon très restrictive, les droits politiques aux seuls libres de couleur nés de père et de mère libres. Victoire très limitée, donc, mais affirmation tout de même d'un principe que Grégoire salue en tant que tel dans sa troisième brochure, *Lettre aux citoyens de couleur et nègres libres de Saint-Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique*, qui date du 8 juin 1791. C'est seulement dans la continuité de cette première ouverture que Grégoire laisse entrevoir un possible futur débarrassé de l'esclavage : « Un jour, le soleil n'éclairera parmi vous que des hommes libres ; les rayons de l'astre qui répand la lumière ne tomberont plus sur des fers et des esclaves. L'Assemblée n'a point encore associé ces derniers à votre sort, parce que les droits des citoyens,

• • •

7. Paris, Belin, octobre 1790.



concedés brusquement à ceux qui n'en connaissent pas les devoirs, seraient peut-être pour eux un présent funeste; mais n'oubliez pas que, comme vous, ils naissent et demeurent libres et égaux.» La priorité va à l'obtention de l'égalité des droits, et à la liquidation du préjugé de couleur. Préalable tactique à l'objectif plus vaste de l'abolition de l'esclavage? Prudence partagée par la plupart des autres abolitionnistes, comme Brissot ou Condorcet, envers une abolition hâtive qui s'accompagnerait d'un chaos sanglant? Toujours est-il que la première Société des Amis des Noirs, et singulièrement Grégoire, firent le choix du combat politique et social mené par les libres de couleur, plutôt que celui de la revendication économique de l'abolition de la traite et de l'affranchissement endogène, qui fut celui des Anglais, et dont les protagonistes étaient avant tout les gouvernements et les maîtres.

Fig. 3 Le Code Noir, Paris, 1742. Musée du quai Branly.

La victoire complète de cette orientation fut consacrée par la loi du 4 avril 1792, qui accordait, sans restriction aucune, la plénitude des droits aux citoyens de toutes les couleurs. Grégoire ne recommence à publier que pendant le Directoire ; entre-temps, si les thématiques coloniales semblent moins centrales dans ses interventions, elles ne disparaissent pas de ses préoccupations. Il intervient brièvement, à plusieurs reprises, au sein de la Convention nationale, toujours dans le même sens ; d'abord, en 1793, pour inciter les députés à parachever leur œuvre égalitaire

en préparant l'abolition de l'esclavage, ensuite pour appuyer explicitement le décret d'abolition du 16 pluviôse an II (4 février 1794), enfin, en

1795, pour défendre la décision d'abolir l'esclavage à Saint-Domingue, qui fut prise localement par les commissaires

Léger Félicité Sonthonax et Étienne Polverel au cours de l'été 1793. Durement attaqués pour cette initiative

personnelle qui ne faisait pas partie de leurs instructions, les commissaires furent rappelés en

1794 par le Comité de salut public, et traduits devant une commission législative présidée

par un autre abolitionniste, Garran-Coulon. Grégoire fut appelé à y siéger. Polverel étant

décédé avant le jugement définitif, la commission devait laver Sonthonax de toutes

les accusations portées contre lui par les représentants des colons.

Lorsqu'il achève la rédaction de ses *Mémoires*, au cours de cette même année

1808, Grégoire revient brièvement sur la décision d'abolition immédiate et sans

indemnité prise par la Convention le 16 pluviôse an II. Il semble la regretter :

« L'émancipation subite prononcée par le décret du 16 pluviôse, qu'avait provoqué

Levasseur de la Sarthe, nous parut une mesure désastreuse ; elle était en politique

ce qu'est en physique un volcan. » Grégoire est profondément étranger au radicalisme, il

l'a toujours été. Il n'aura de cesse d'insister sur le fait que la citoyenneté n'est jamais un donné,

mais une construction qui ne trouve son assise que dans, et par, la pédagogie. Mais, de même qu'on ne saurait

confondre droit naturel et projet social, il se garde de confondre les fins et les moyens. La radicalité de la mesure fut

affaire de moyens, elle ne saurait entacher les fins ; la liberté générale,

une fois acquise, ne saurait être remise en question. Jamais Grégoire n'a songé un seul instant à revenir sur cet acquis. Dans *De la littérature des nègres*, il

n'y a aucune trace de réserve sur la manière dont la liberté générale fut décrétée, et Sonthonax figure dans la liste des dédicataires de l'ouvrage, conjointement à

l'autre commissaire civil qui prit également la décision, Étienne Polverel.

La pédagogie qui manqua avant, dans l'urgence d'une conjoncture militaire délicate, doit être déployée après, dans la phase de stabilisation relative qui suivit la proclamation. C'est tout le sens des préoccupations post-abolitionnistes de



Fig. 4 *Fraternité*, gravure de la collection Marcel Châtillon. Musée d'Aquitaine © Mairie de Bordeaux. Photo Lysiane Gauthier.

Grégoire : faire d'un peuple d'anciens esclaves un peuple de citoyens. Pour cela, il mobilise les autres facettes de son action publique, son rôle au sein du Comité d'instruction publique, et surtout sa position de cheville ouvrière de l'Église constitutionnelle depuis son élection à l'évêché de Blois en février 1791.

La source première d'inspiration de l'ancien évêque de Blois reste la religion chrétienne (Hermon-Belot 2000). L'Ancien Testament, aussi bien que le Nouveau, sont cités à l'appui des messages inlassablement répétés de l'unité du genre humain et de la libération des opprimés. « À la religion chrétienne seule est due la gloire d'avoir mis le faible à l'abri du fort » (Grégoire 1991 : 75). On ne trouve chez Grégoire aucune allusion à cette malédiction de Cham – à laquelle certaines lectures totalisantes prétendraient aujourd'hui réduire la position de l'Église catholique à l'ère de l'esclavage⁸ –, même pas pour s'élever contre son éventuelle récupération, bien réelle, par des franges du clergé catholique accommodantes envers le racisme. Les positions sont tranchées, dans une déclaration dont la solennité de ton souligne l'importance : « J'appelle l'attention du lecteur sur des vérités de fait, attestées par l'histoire ; c'est que le despotisme a communément l'impiété pour compagne ; les défenseurs de l'esclavage sont presque tous irréguliers ; les défenseurs des esclaves presque tous très religieux » (*ibid.* : 76-77).

On peut s'interroger sur ces affirmations à l'emporte-pièce qui occultent certaines contradictions vécues, et qui tranchent avec des positions plus critiques de Grégoire sur l'héritage catholique. Est-ce que l'Écriture l'emporte sur les droits de l'homme, jamais mentionnés dans le texte ? Grégoire, qu'on présente tellement comme un héritier des Lumières, aurait-il évolué à partir d'une certaine époque vers l'apologétique (Goldstein Sepinwall 2005a) ?

Je ne le pense pas. Il faut replacer l'écriture de ce texte dans la conjoncture de 1808. En réaffirmant avec force l'ancrage de la tradition dans le terreau de la liberté, Grégoire tonne en fait contre les ultras, conduits par Chateaubriand, qui veulent mener le combat sans compromis de la religion contre la révolution, et dont l'organe de presse le *Mercur de France*, si prompt à accueillir les écrits qui font l'apologie de l'ancien régime colonial, a absorbé l'année précédente le grand journal des amis de Grégoire, *La Décade philosophique*. Il s'agit donc de choisir les cibles prioritaires, quitte à opérer quelques replis tactiques ; l'héritage révolutionnaire se fait discret, mais Grégoire reste conséquent avec lui-même, puisque les droits de l'homme sont inscrits dans la continuité de l'Évangile. Pour l'heure, il est bien plus urgent de s'élever contre ceux qui, à ses yeux, usurpent le message évangélique.

Grégoire a enfin recours aux arguments historiques, afin de riposter à ceux qui pensaient que l'homme africain n'était pas entré dans l'histoire, et que le continent n'était que terre de « sauvagerie ». Pour ce faire, il délivre à la fois un cours d'anthropologie et d'histoire. Les Égyptiens des temps pharaoniques étaient noirs, selon la thèse développée par Volney dans le *Voyage en Égypte et en Syrie* (Dieng 2005 : 81-85). Mais Grégoire fait de nouveau explicitement référence à Blumenbach, qui distingue trois variétés d'Égyptiens, dont l'une reproduit les traits des Éthiopiens, qui se remarquent dans la figure du sphinx :

Il y a trois variétés égyptiennes, dont une rappelle la figure des Hindous, une autre celle des nègres, une troisième propre au climat de l'Égypte, dépend des influences locales ; les deux premières s'y confondent par le laps de temps ; la seconde, qui est celle du nègre, se reproduit, dit Blumenbach, dans la figure du sphinx... d'où Volney conclut qu'à la race noire, aujourd'hui esclave, nous devons nos arts, nos sciences, et jusqu'à l'art de la parole (Grégoire 1991 : 10-11).



8. La « malédiction de Cham » renvoie à la Bible, Genèse, IX : « Noé, le cultivateur, commença de planter la vigne. Ayant bu du vin, il fut enivré et se dénuda à l'intérieur de sa tente. Cham, père de Canaan, vit la nudité de son père et avertit ses deux frères au-dehors. Mais Sem et Japhet prirent le manteau, le mirent tous deux sur leur épaule et, marchant à reculons, couvrirent la nudité de leur père ; leurs visages étaient tournés en arrière et ils ne virent pas la nudité de leur père. Lorsque Noé se réveilla de son ivresse, il apprit ce que lui avait fait son fils le plus jeune. Et il dit : « Maudit soit Canaan ! Qu'il soit pour ses frères le dernier des esclaves. » Il dit aussi : « Béni soit Yahvé, le dieu de Sem, et que Canaan soit son esclave ! Que Dieu mette Japhet au large, qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Canaan soit son esclave ! » »
Par quels obscurs détours cet épisode de la Bible, qui justifie la mise en esclavage d'un peuple du Moyen-Orient, les Philistins, a-t-il pu devenir le paradigme de la justification théologique de la servitude ? La question laisse perplexe. Le Noir abolitionniste anglais Ottobah Cugoana affirmait en 1788 qu'il valait mieux renoncer à la Bible plutôt que de la *tordre* pour servir de justification à la traite. Que cet argumentaire soit repris aujourd'hui sans autre investigation critique (Sala-Molins 2002) pour introduire un réquisitoire qui n'est rien d'autre que l'argumentaire inverse des théologiens esclavagistes laisse encore plus perplexe.

La genèse de l'œuvre

Grégoire a accumulé et classé des documents et des notes sur le sujet depuis l'époque de la seconde Société des Amis des Noirs, sous le Directoire. C'est à l'automne 1797, le 10 frimaire an VI (30 novembre 1797), que se réunit un petit groupe d'hommes, autour de rescapés de la première Société des Amis des Noirs (Lanthenas, Grégoire, Servan, Frossard), de députés des colonies (Laveaux, Sonthonax, Thomany, Mentor, Dupuch, Belley) et de publicistes adeptes d'une colonisation « libre », non esclavagiste (Wadstroem, Jean-Baptiste Say, Montlinot, Theremin). Plusieurs d'entre eux sont cités, à l'un ou l'autre endroit de l'ouvrage de Grégoire. Les procès-verbaux de leurs séances nous renseignent précisément sur la genèse du projet de cette Société des Amis des Noirs et des colonies (Dorigny et Gainot 1998 : 336). Le 20 pluviôse an VI (8 février 1798), il y a une discussion générale, une sorte de débat assez informel, sur les perfectionnements à apporter aux techniques agraires et à l'instruction publique dans les colonies. Au cours de cet échange, auquel participe Grégoire – c'est lui qui rédige les notes de séance –, « on cite des exemples qui prouvent la sensibilité des jeunes nègres, et qui démontrent que tout ce qui a été fait par la main des hommes pouvait être réalisé par les mains des noirs ».

Un peu plus tard, le 16 pluviôse an VII (4 février 1799), la Société organise une cérémonie commémorative du décret d'abolition de l'esclavage. Plusieurs allocutions sont prononcées par le président de la Société, Sonthonax, par Jean-Baptiste Say, Étienne Mentor, le général Servan, et Grégoire, faisant office de secrétaire, qui « a lu des extraits d'un ouvrage dont il s'occupe depuis longtemps, sur les qualités morales des hommes de couleur. Il a rapporté des anecdotes sentimentales qui ont vivement ému l'assemblée » (*ibid.* : 394).

Si le projet de la Société des Amis des Noirs et des colonies est donc bien le produit d'une longue maturation, c'est au cours de l'année 1798 qu'il s'est concrétisé. La renaissance de la Société des Amis des Noirs offrait un cadre propice à l'élaboration de ce travail. Tout d'abord, elle offrait un public choisi et motivé qu'il n'était pas tant question de convaincre que de solliciter pour recueillir faits et exemples aptes à nourrir l'argumentaire des chapitres III et IV de *La littérature des nègres* sur les qualités morales des Noirs. Grégoire pouvait en outre s'inspirer des travaux de deux des commissions établies au sein de la Société : la tâche de la troisième, qui se consacre à la rédaction d'une histoire de la traite des nègres, « un travail digne de la Société des Amis des Noirs et des colonies est donc de réunir, classer et rédiger avec méthode tout ce qui a rapport à la traite des nègres, en suivant l'ordre des temps... » ; la quatrième « doit analyser les ouvrages relatifs aux divers objets dont s'occupent les Amis des Noirs et des colonies (agriculture, commerce et arts, législation, instruction publique), distribuer ses résultats aux différentes commissions, les aider et leur fournir en quelque sorte les éléments de leurs travaux », sans limiter toutefois ces analyses aux travaux publiés en français, en s'efforçant de traduire, autant que faire se peut, les ouvrages étrangers (*ibid.* : 380).

Si la Société des Amis des Noirs et des colonies, victime de la conjoncture et de l'hostilité du ministre de la Marine Étienne Eustache Bruix, avait pu inscrire son œuvre dans la durée, les commissions auraient fourni la matière première pour la rédaction de mémoires, sur le modèle de ceux qui furent lus par Grégoire devant la classe des sciences morales et politiques de l'Institut national, la *Notice sur la Sierra-leone* en 1796, *L'Histoire de la liberté des nègres* en 1797, ou encore la *Notice sur Las Casas* en 1800. Toutefois, bien qu'également « choisis », les membres de l'Institut formaient un auditoire moins motivé que les sociétaires philanthropes, et

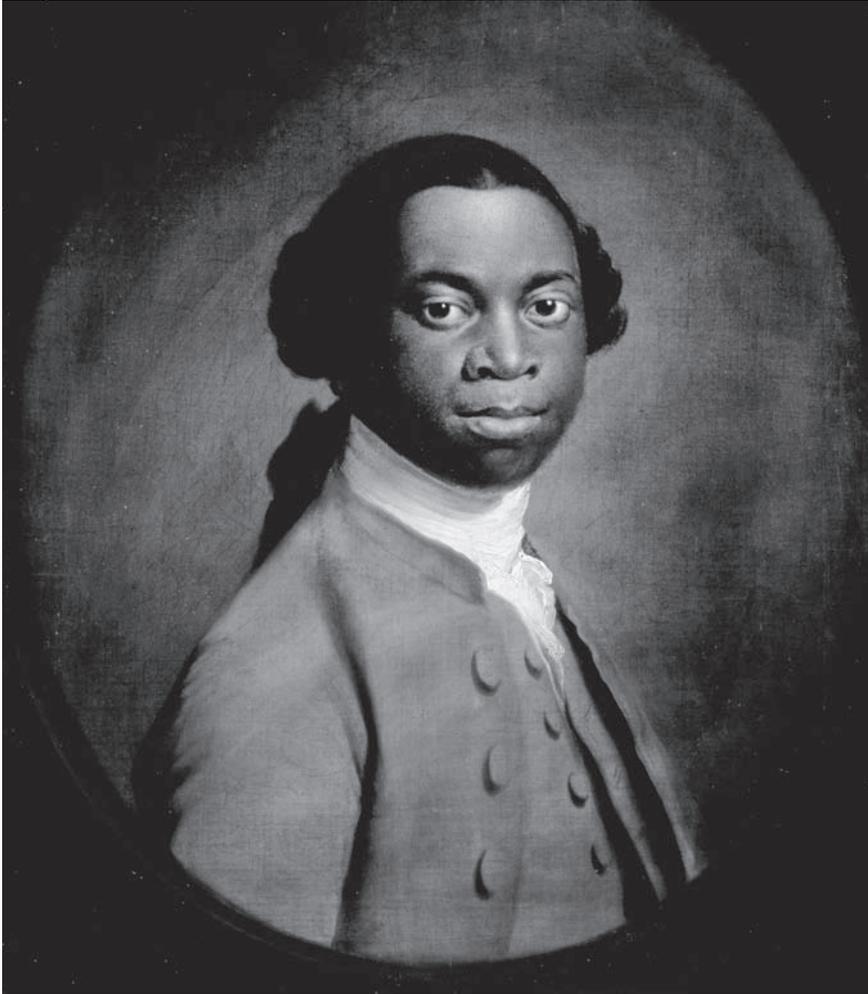


Fig. 5 Portrait d'un Africain, attribué à Allan Ramsay, vers 1757-1760. Royal Albert Memorial Museum © Bridgeman-Giraudon.

« nigrophiles », épithète que le régime consulaire va de plus en plus fréquemment utiliser pour les stigmatiser. En 1803 paraît une sorte de brûlot intitulé *Les égarements du nigrophilisme*, dont l'auteur est le général Narcisse Baudry des Lozières. C'est un écrivain quasi officiel, employé dans les bureaux du ministre de la Marine, avec Moreau de Saint-Méry, pour assurer la propagande de la restauration coloniale. En rupture totale avec les prudences et les circonvolutions d'une restauration différentielle⁹ de l'ancien régime colonial qui étaient de mise au début du Consulat, Baudry des Lozières affiche d'emblée la couleur : rétablissement immédiat de la traite et de l'esclavage dans toutes les colonies françaises sans exception, liquidation intégrale de toute la parenthèse révolutionnaire aux Antilles, qualifiée de « nigrophile », le tout assorti d'une véritable hantise du mélange des races, ce métissage dans lequel Grégoire (et d'autres républicains) voyait et continuerait à voir l'une des clefs de la régénération. Il n'est donc guère surprenant que Grégoire fasse allusion à ce pamphlet, dans *De la littérature des nègres*, comme emblématique des aberrations racistes. Compte tenu de la position officielle occupée par son auteur, c'est aussi une condamnation détournée, mais ferme, de la restauration coloniale consulaire. « Mais rien n'égale ce qu'a écrit dans ses prétendus *Égarements du nigrophilisme*, un nommé De Lozières qu'il faut considérer seulement pour insensé, pour se dispenser de croire pis » (Grégoire 1991 : 58).

• • •
9. Entre 1800 et 1802, le Premier consul avait envisagé des modalités différentes pour le rétablissement de l'esclavage selon les colonies : maintien là où il n'avait pas été officiellement aboli (Martinique, Mascareignes), rétablissement graduel à la Guyane et en Guadeloupe, incertitude sur le cas de Saint-Domingue, en fonction de l'évolution interne de la colonie.

• • •

10. Grégoire prend, à d'autres occasions, de la distance avec les thèses matérialistes de Gall, lui reprochant de vouloir prouver l'infériorité morale des Noirs par la structure de leur crâne. Franz-Joseph Gall (1758-1828) est un médecin allemand, que Grégoire a pu rencontrer lors de son voyage en Allemagne de 1805, mais ce sont surtout les conférences que Gall prononça en France qui assurèrent sa renommée. Dès 1806, Gall souhaitait fonder une « science du cerveau », à partir de laquelle on pourrait déterminer les localisations des facultés intellectuelles. Il avait tout d'abord estimé que, le volume crânien des noirs étant plus faible, il leur manquait certaines de ces facultés. Mais, dans l'ouvrage écrit en collaboration avec Johann-Caspar Spurzheim, et publié en français en 1809, *Recherches sur le système nerveux en général, et sur celui du cerveau en particulier; mémoire présenté à l'Institut de France, le 14 mars 1808, suivi d'observations sur le rapport qui en a été fait à cette compagnie par ses commissaires*, le médecin allemand se démarque totalement des théories racialistes qui se développent à partir de ses travaux. Il critique tout particulièrement la théorie de l'angle facial de Camper, qui devait assurer une justification pseudo scientifique à tous les classifications en « races humaines » pré-établies. Gall affirme clairement qu'on ne peut déceler les qualités intellectuelles, et encore moins morales, d'un individu à partir de son apparence extérieure ; « Dans tous les temps et chez tous les peuples, l'homme présente les mêmes qualités essentielles », citation qui lève le malentendu qui a pu se développer avec Grégoire.

11. Sur les officiers, voir également Gainot 2007.

12. Jean-Jacques Dessalines, né esclave en 1758, mène d'abord une carrière dans l'ombre de Toussaint-Louverture, dont il devient le principal appui entre 1798 et 1801. Débarrassé de Toussaint, il peut alors se hisser au commandement unique des troupes qui affrontent victorieusement le corps expéditionnaire napoléonien. Il proclame l'indépendance de Haïti le 1^{er} janvier 1804.

Une sélection de témoins de la civilisation des peuples de couleur

Le chapitre II de *La littérature des nègres* porte plus spécifiquement sur la morale. Grégoire reprend là ses écrits sur la défense des gens de couleur, où il insistait sur leurs qualités : courage, compassion, ardeur au travail, patriotisme, piété filiale, amour paternel. Il veut détruire une opinion largement répandue parmi les Créoles blancs des Antilles, à savoir qu'eux seuls connaîtraient bien les Noirs, et leur mentalité. Se prévalant de cette proximité, et arguant de cet « esprit de localité », ils renvoient une image du Noir, ou du colonisé, totalement dévalorisée. C'est un invariant de la mentalité coloniale : se prévaloir de cette représentation différenciée et dévalorisée du dominé pour mieux justifier l'inégalité des droits. Et, aujourd'hui comme hier, le puissant renvoie la justice aux calendes grecques en expliquant que la population asservie ne respecte que la force brute.

L'opinion de l'infériorité des nègres n'est pas nouvelle. La prétendue supériorité des blancs n'a pour défenseurs que des blancs juges et parties, et dont on pourrait d'abord discuter la compétence, avant d'attaquer leur décision (*ibid.* : 35).

Grégoire développe plus largement les notices sur les Noirs et sang-mêlés remarquables. Une large place est accordée à saint Benoît, le « saint noir » décédé à Palerme en 1589 et canonisé par Pie VII (*ibid.* : 81-82). L'allusion au pape Pie VII est une façon pour Grégoire de se placer sous l'autorité spirituelle du souverain pontife, et donc de prendre ses distances avec le gallicanisme de Napoléon, même si le conflit entre l'Empire et la papauté n'en est qu'à ses prémises. Il s'étend aussi longuement sur Angelo Soliman, jusqu'à lui consacrer tout un chapitre (le chapitre v). Fils d'un prince africain, ayant vécu en Sicile, favori du prince de Liechtenstein, qui lui a confié l'éducation du prince héritier, Soliman meurt en 1796. Les éléments pour sa biographie auraient été confiés à Grégoire par le docteur Gall¹⁰. Il y a encore Hannibal, le « nègre de Pierre le Grand » (Gnamankou 1996), les anciens esclaves qui écrivirent des textes contre l'esclavage à la fin du XVIII^e siècle, Othello, Ottobah Cugoano, ou Gustav Vassa. Ce dernier nom est le pseudonyme d'Olaudah Equiano, figure emblématique du mouvement abolitionniste britannique, qui écrivit en 1789 un récit de vie d'esclave, *The Interesting Narrative of the Life of Olaudah Equiano, or Gustavus Vassa, the African*. Une autre figure emblématique de ce mouvement abolitionniste britannique, Ottobah Cugoano, né esclave aux Antilles britanniques, écrivit en 1787 *Thoughts and Sentiments on the Evil of Slavery and Commerce of the Human Species*. Antoine Guillaume Amo est une autre figure africaine de référence mentionnée par Grégoire. Il était originaire de la Côte de l'Or (actuel Ghana) et a soutenu une thèse de doctorat, en latin, à l'université de Wittemberg, en 1734 : *De humanae mentis apatheia* (Hountondji 1976).

Pour le domaine français, et plus particulièrement pour la période révolutionnaire, Grégoire mentionne le chevalier de Saint-George (Bardin 2006)¹¹, le général Thomas Alexandre Dumas, Jean Kina, Étienne Mentor, Toussaint-Louverture. Étienne Mentor est un officier d'origine martiniquaise, élu député au Conseil des Cinq-Cents en 1797. Revenu à Saint-Domingue, il fut l'un des principaux conseillers de Jean-Jacques Dessalines¹², et périt lors de la chute de ce dernier en octobre 1806. Jean Kina est né esclave à Saint-Domingue, et passa dans le camp anglais lors de l'occupation de la colonie. Envoyé à la Martinique en 1800, il tente de soulever les esclaves. Arrêté, puis libéré à la paix d'Amiens, il est ensuite incorporé au bataillon des Pionniers noirs.



Pourquoi cette sélection, alors que quelques autres figures remarquables qu'il a bien connues, comme le député noir Jean-Baptiste Belley ou le général mulâtre André Rigaud, ne sont pas mentionnées ? On pourrait objecter que Grégoire veut s'en tenir à son programme originel, et se cantonner aux écrivains ; mais, alors, plusieurs figures retenues n'entrent pas dans cette catégorie.

Si l'on n'a pas de réponse à cette interrogation, on connaît en revanche les raisons qui l'ont amené à citer Castaing, Boissard-Tonnerre, Milscent, Julien Raimond. Tous ces mulâtres, qui ont eu par ailleurs une carrière politique remarquable, sont des auteurs de brochures militantes pour la cause des hommes de couleur. On constate donc que cette notion d'« auteur » est extensive, et qu'en dépit du titre de l'ouvrage elle ne concerne pas que la littérature au sens strict. Quelques femmes auteurs sont présentes, comme Belinda ou Phillis Wheatley, la poétesse, dont Grégoire place plusieurs pièces en annexe. Phillis Wheatley est née au Sénégal et a connu l'esclavage en Amérique. On trouve également des femmes, qui ne sont pas noires, parmi les dédicataires de l'ouvrage, comme Helen-Maria Williams, une Anglaise qui a écrit des pièces contre l'esclavage, et qui fut membre de la seconde Société des Amis des Noirs, ou Olympe de Gouges¹³.

Le chapitre vi concerne les arts et métiers, sujet de prédilection pour le fondateur du Conservatoire national des arts et métiers, lorsque le Comité d'instruction publique mobilisait toute son attention, à l'époque de la Convention nationale.

Fig. 6 *Incendie dans la plaine du Cap. Massacre des Blancs par les Noirs.* Gravure, XIX^e siècle. Musée du quai Branly.

● ● ●
13. Olympe de Gouges (1748-1793), écrivain féministe, publia en outre des essais et une pièce de théâtre contre l'esclavage au début de la Révolution. Elle fut condamnée à mort pour des raisons politiques (son engagement aux côtés des Girondins), et non, comme on le lit trop souvent, par suite de ses positions féministes.

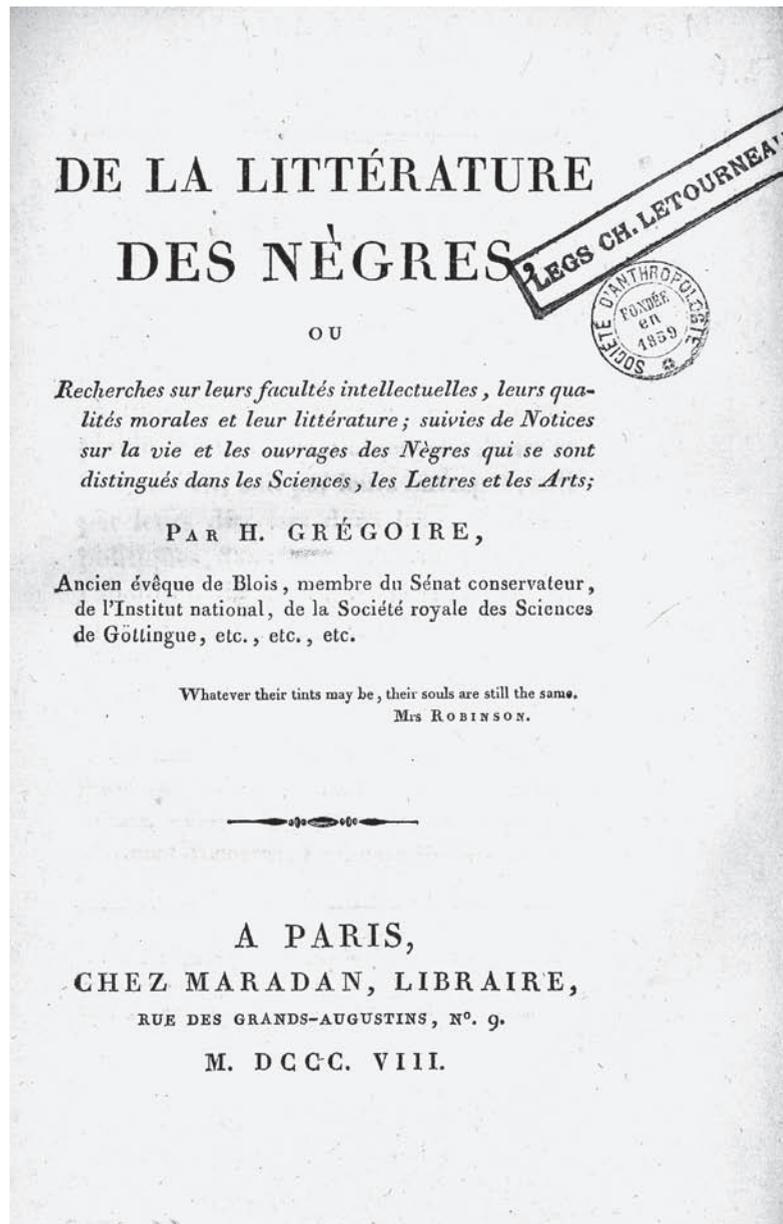


Fig. 7 *De la littérature des nègres* de l'abbé Grégoire, édition originale, 1808. Musée du quai Branly.

La réception de l'ouvrage

• • •

14. Traduction du français par P. Usteri, Tübingen, Cotta, 1809.

15. Traduction du français par Saul Ascher, Berlin, 1809.

16. Traduction du français par David Bailie Warden (consul des États-Unis à Paris), Brooklyn, USA, 1810.

Le livre connut un large succès d'estime à l'étranger. Il fut traduit d'abord en allemand (*Über die Literatur der Neger, oder Untersuchungen über ihre Geistesfähigkeiten*¹⁴, et sous un autre titre, *Die Neger, ein betrag zum menschen und Staatskunste*¹⁵), puis en anglais (*An enquiry concerning the intellectual and moral faculties and literature of negroes, followed with an account of the life and works of fifteen negroes and mulattoes distinguished in science, literature and the arts*¹⁶).

C'est cette traduction que Joel Barlow¹⁷, à qui Grégoire avait envoyé le volume original, salue avec une appréciation très positive. Cette lettre témoigne d'une réelle complicité entre les deux hommes, en dépit de leurs divergences sur les questions religieuses :

Votre ouvrage lumineux sur la puissance intellectuelle de nos frères noirs m'a fait beaucoup de plaisir. Je l'ai prêté à ceux de mes amis qui connaissent votre langue, et j'attends l'arrivée de la traduction de Mr Warden pour la faire annoncer et connaître comme il doit être. Je n'ai rien trouvé de sûr au sujet de César, Othello, et les autres sur lesquels vous me demandez des notices. Ils sont de bons esprits. Je cherche à vous procurer quelques renseignements sur d'autres personnes qui ne vous étaient pas connues, quoique vous ayez mis au jour un grand nombre qui furent tout à fait inconnus chez nous¹⁸.

L'accueil en France fut plus mitigé. Certes, l'ami de toujours, sénateur comme lui, Jean-Denis Lanjuinais, salue l'ouvrage de Grégoire :

Un athlète courageux descend de nouveau dans l'arène, avec les armes qui lui sont depuis longtemps familières, celles de la Raison, de la religion, du sentiment et de l'érudition la plus étonnante ; on aime à voir s'avancer dans cette noble carrière, un membre distingué du Sénat Conservateur et de l'Institut national, un évêque illustre, un écrivain courageux, que rien n'a pu détacher des idées religieuses et libérales ; qui s'est montré constamment le patron des opprimés¹⁹.

Plus pervers, un article du *Mercure de France* fait mine d'abonder dans le sens de Grégoire, pour mieux l'éreinter. Cet article, qui est une réaction à chaud, puisqu'il est daté du 8 octobre 1808, porte la signature de Boufflers. Avec ce personnage, nous sommes toujours dans l'équivoque : le chevalier de Boufflers, gouverneur du Sénégal de 1785 à 1787, fut l'un des principaux membres de la première Société des Amis des Noirs (Dorigny et Gainot 1998 : 73 sq.). Il admet avec Grégoire que l'espèce humaine est une, et que Phillis Wheatley a des talents littéraires. Cependant, l'essentiel n'est pas là, mais dans un réquisitoire reprochant à l'abbé de ne pas avoir dénoncé l'envoi dans la colonie d'« agents incendiaires » (Sonthonax, Polverel, cités par Grégoire comme amis de l'humanité). Ce sont eux qui sont la cause de tous les maux de l'ancienne colonie de Saint-Domingue, de toutes les « atrocités ». Autrement dit, les Noirs, comme des enfants, se sont laissés séduire par des Blancs perfides et sanguinaires. Ils seraient restés dignes de leur humanité s'ils ne s'étaient pas révoltés : « Que leur cause serait belle s'ils s'étaient abstenus de la défendre ». Ce qui est en cause ici, et la cible majeure de la critique de Boufflers, c'est la condamnation sans appel par Grégoire du comportement des colons des Antilles et de l'expédition de Saint-Domingue.

Ces pamphlétaires parlent sans cesse des malheureux colons, et jamais des malheureux noirs. Les planteurs répètent que le sol des colonies a été arrosé de leurs sueurs, et jamais un mot sur les sueurs des esclaves. Les colons peignent avec raison comme des monstres les nègres de Saint-Domingue, qui, usant de coupables représailles, ont égorgé des blancs, et jamais ils ne disent que les blancs ont provoqué ces vengeances, en noyant des nègres, en les faisant dévorer par des chiens (Grégoire 1991 : 56).

La réaction la plus directe à l'ouvrage de Grégoire reste toutefois celle qui paraît en 1810, sous la signature de François Richard de Tussac, *Le Cri des colons*²⁰.

17. Joel Barlow (1755-1812) a participé à la guerre d'Indépendance américaine. Présent à Paris dans les premières années de la Révolution, il fréquente Thomas Paine, Helene-Maria Williams. Abolitionniste convaincu, il était l'un des principaux correspondants américains de Grégoire ; l'envoi de son poème en dix chants, *La Colombiade*, écrit en 1781, et réédité en 1807, allait toutefois jeter un froid dans ces relations amicales. Bien que Barlow réaffirme son attachement conjoint à la cause républicaine et abolitionniste, et sa certitude de la conversion prochaine de l'ensemble du continent américain à cette cause, Grégoire ne lui pardonne pas ses attaques contre les superstitions et la corruption de l'Église catholique, menées au nom d'un déisme militant. Il lui envoie tout de même un exemplaire de *La Littérature des nègres* : de Philadelphie, Barlow répond très chaleureusement à cet envoi par une lettre publique, tout en cherchant à surmonter leurs divergences religieuses. Voir Goldstein Sepinwall 2005a : 174-179.

18. La lettre est reproduite en annexe de l'édition reprint de Jean Lessay [Grégoire 1991].

19. *Notice de l'ouvrage de M. l'évêque et sénateur Grégoire, intitulé « De la littérature des nègres »*, Paris, Maradan, 1808.

20. *Le Cri des colons contre un ouvrage de M. l'évêque et sénateur Grégoire, ayant pour titre De la littérature des nègres, ou Réfutation des inculpations calomnieuses faites aux colons par l'auteur, et par les autres philosophes négrophiles, tels que Raynal, Valmont de Bomare, etc...* À Paris, chez les marchands de nouveautés, 1810.

La plupart des historiens qui se sont penchés sur *De la littérature des nègres* s'attachent à présenter Tussac comme un auteur en service commandé. Certes, mais ce n'est pas seulement un mercenaire de la plume. Auteur d'une *Flore des Antilles* en 1808, il connaît bien Saint-Domingue, d'où il est revenu en 1803, lorsque l'expédition Leclerc tourna au désastre. Il indique en outre qu'il était établi en 1792 « sur les rives de l'Artibonite », donc dans la partie occidentale de la colonie. En lisant de près ce texte, on mesure mieux à quel point le duel entre l'ex-évêque de Blois et les milieux coloniaux, qui sont directement responsables du désastre de la tentative de restauration de 1802-1804, s'inscrit dans une histoire de longue durée. Finalement, si Tussac exprime un point de vue collectif, c'est bien celui-là, et s'il est en service commandé, alors on peut mesurer à quel point ce milieu reste enkysté dans les cercles dirigeants, autour de Vaublanc, Moreau de Saint-Méry, Malouet, Guillemain de Vaire, le bras exécutif de ce « cercle de réflexion » restant le ministre de la Marine et des Colonies, Denis Decrès.

Dès la dédicace, on perçoit l'objectif : « Conduite atroce des nègres et des mulâtres qui ont joué les premiers rôles dans les scènes tragiques de Saint-Domingue, et dont l'évêque Grégoire préconise les qualités morales et sociales. » C'est un discours revancharde sur la défaite essuyée à Haïti, dont ils rendent responsables les « philanthropes », au premier rang desquels Grégoire. Il n'est pas question d'occulter la défaite, mais d'en entretenir la mémoire pour préparer une future reconquête.

Le lien est clairement établi avec l'offensive déclenchée par les mêmes milieux à l'époque du Directoire. Alors, la Constitution de l'an III était clairement anti-esclavagiste, et les porte-parole du lobby colonial avaient sans équivoque lié leur sort à celui des adversaires de la République, ceux qu'on appelait alors les « clichyens ». La dédicace du *Cri des colons* exalte le seul Français qui ait dit la vérité en 1796 (opposé aux cent soixante-dix-sept défenseurs des Nègres²¹ dont Grégoire cite les noms), le rédacteur du *Journal historique et politique de la Marine et des colonies*, à savoir Chaignard, directeur de l'organe d'opinion qui bataillait alors résolument pour la restauration coloniale²², entreprise qui allait tourner court avec le coup d'État républicain du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), avant de trouver les oreilles très complaisantes du pouvoir consulaire, suite à un autre coup d'État, celui du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Tussac rapporte mot pour mot un article de ce journal : « le Directoire, obligé de s'en rapporter aux déclarations de ses agents dans les colonies, est trompé, comme l'ont été les trois législatures qui ont précédé la Constitution de 1795 [...] nous en appelons à tous les peuples sensibles témoins de nos malheurs ».

Le Cri des colons s'inscrit donc dans la continuité de cette littérature nostalgique de l'ordre colonial de l'Ancien Régime qui, au moment de l'expédition Leclerc, allait légitimer le rétablissement de l'esclavage, les œuvres emblématiques de cette sensibilité étant les *Soirées bermudiennes* de Carteaux²³, et *Les égarements du nigrophilisme* de Baudry des Lozières, précédemment mentionné.

L'auteur va donc porter devant le tribunal de l'opinion publique les deux auteurs : le « courageux français de 1796 », et l'évêque Grégoire.

Habilement, à l'image de Boufflers, il ne reprend pas à son compte la théorie de l'animalité des Noirs. Son argumentaire est moins grossier, et plus pervers. Il se moque de la théorie des mélanges si chère à Grégoire et à de nombreux abolitionnistes, en vantant la sagesse des Chinois, qui « n'ont jamais voulu laisser transvaser aucun peuple étranger dans leur bouteille nationale » !

Il reprend la discussion autour de la phrénologie, en faisant allusion à Valmont de Bomare, auteur de l'article « nègre » du *Dictionnaire d'Histoire naturelle* :

• • •

21. Je ne comprends pas très bien à quoi correspond ce chiffre puisque, comme il a été mentionné *supra*, le nombre total des dédicataires de l'ouvrage de Grégoire est de deux cent soixante et onze, dont soixante-neuf Français, et cent trente-sept Anglais.

22. Pour ce débat de l'an V, et la position du *Journal* en question, voir Gainot 1993 : 436. Tussac fait alors une confusion ; le journal auquel il fait référence pour le Directoire est le *Journal des colonies* de Clausson, d'Aubonneau, et Chotard, qui a pris la suite du *Journal historique et politique de la Marine et des colonies*, qui appuya le club Massiac à l'époque de l'Assemblée nationale constituante ; une continuité qu'il convient de souligner comme telle.

23. *Soirées bermudiennes, ou Entretiens sur les évènements qui ont opéré la ruine de la partie française de l'île de Saint-Domingue (ouvrage où l'on expose les causes de ces évènements ; les moyens employés pour renverser cette colonie ; les reproches faits à ses habitants, et les colonnies dont on les a couverts ; enfin, des faits et des vérités, qui, justifiant ces colons, sont encore propres à fixer le Gouvernement sur les moyens de faire refleurir la culture dans cette Isle infortunée)*, Par F. C*** [c'est Félix Carteau], À Bordeaux, chez Pellier-Lawalle, an X [1802]. L'ouvrage fut en fait rédigé en 1800.

La laideur et l'irrégularité de la figure caractérisent l'extérieur du nègre ; les négresses ont les reins écrasés et une croupe monstrueuse, ce qui donne à leur dos la forme d'une selle de cheval. Les vices les plus marqués semblent être l'apanage de cette race ; la paresse, la perfidie, la vengeance, la cruauté, l'impudence, le vol, le mensonge, l'irréligion, le libertinage, la malpropreté et l'intempérance, semblent avoir étouffé chez eux tous les principes de la loi naturelle, et les remords de la conscience ; les sentiments de compassion leur sont presque inconnus ; seraient-ils un exemple terrible de la corruption de l'homme abandonné à lui-même ? L'on peut, jusqu'à un certain point, regarder les races des nègres comme des nations barbares, dégénérées ou avilies ; leurs usages sont quelquefois si bizarres, si extravagants, et si déraisonnables, que leur conduite, jointe à leur couleur, a fait douter, pendant longtemps, s'ils étaient véritablement des hommes issus du premier homme comme nous, tant leur férocité et leur animalité les fait, en certaines circonstances, ressembler aux bêtes les plus sauvages. On a vu ces peuples se nourrir de leurs frères, et dévorer leurs propres enfants²⁴.

Procédé toujours aussi pervers, l'auteur se couvre ainsi de l'autorité de Valmont de Bomare, présenté comme un auteur favorable à la cause des Noirs, pour mieux faire ressortir leur altérité. La question de fond reste celle de l'unité de l'espèce humaine. Ou, formulé dans les termes théologiques qu'affectionne Grégoire, Adam et Ève étaient-ils noirs ou blancs ? Selon l'auteur, Grégoire pense qu'ils étaient noirs. L'insistance mise sur cette question chez les auteurs très critiques à l'égard de la *Littérature des nègres* laisse effectivement penser à une réponse concertée.

Finalement, les Nègres sont des hommes, mais ce ne sont pas des hommes comme nous. Certes, parmi eux, certains ont des qualités morales supérieures à celles des Blancs de France (Boufflers reconnaissait aussi les talents de Phillis Wheatley), du moins à ceux qui sont venus pour les révolutionner. Si ce n'avait pas été le cas, « il n'eût pas resté un seul colon pour répondre aux calomnies des négrophiles, et confondre leurs raisonnements absurdes ».

Conclusion

Tous ces auteurs, on le voit, reprennent à leur compte l'expression « nigrophilisme », qui veut être péjorative. « Il faut donc supposer que Dieu a créé deux espèces primitives d'hommes, ce qui n'empêche nullement que ce soit des hommes qui aient une âme²⁵. »

Il faut garder à l'esprit l'idée que Tussac exprime aussi le point de vue officiel, et que ce publiciste a bien saisi la portée de l'entreprise de Grégoire : une condamnation feutrée, mais sans équivoque, de la restauration de l'ancien ordre colonial, et une réaffirmation des principes qui l'ont continuellement guidé dans ses combats.

Et ce, alors que cette entreprise de restauration va connaître un nouvel échec. En 1809-1810, les dernières possessions coloniales de l'Empire français capitulent les unes après les autres ; Cayenne, Santo-Domingo, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, l'Île-de-France tombent successivement aux mains des Anglais. La « force morale » qui avait considérablement secondé les troupes républicaines en 1794, la liberté générale, est désormais absente. Mieux, depuis que les Britan-

● ● ●
24. *Le Cri des colons*, op. cit., chap. I : 27.

25. *Ibid.*, chap. III : 60.

niques ont aboli la traite en 1807, elle a changé de camp. C'est un retour à la case départ, aux objectifs des Amis des Noirs première manière, qui souhaitaient une abolition graduelle de l'esclavage par une extinction simultanée de la traite dans tous les grands empires coloniaux européens. Mais la France n'est plus au rendez-vous.

L'accueil devait être, on s'en doute, beaucoup plus favorable à Haïti, la seconde patrie ambiguë de Grégoire. L'historien haïtien Duraciné Vaval le rappelle dans une conférence prononcée à Port-au-Prince le 31 mai 1931, à l'occasion du centenaire de la mort de l'ancien évêque de Blois, auquel l'Église officielle a pourtant refusé les derniers sacrements (28 mai 1831). Au cours de cette conférence, fort bien informée sur l'œuvre de Grégoire, Duraciné Vaval cite un passage de *La littérature des nègres* : « Si l'on a calomnié les nègres, dit Grégoire, c'était d'abord pour avoir le droit de les asservir, ensuite pour se justifier de les avoir asservis, et parce qu'on était coupable envers eux. » Il souligne également l'attachement, et même la tendresse, qui liait l'abbé au peuple d'Haïti : « Haïti, pour l'abbé Grégoire, c'était la race noire rachetée, vengée, réhabilitée ! Il ne parla désormais de notre patrie que sur le mode lyrique, avec des effusions de tendresse inexprimables. »

Notons encore, par un retournement de l'histoire, que le conférencier emploie indifféremment les expressions de « négrophile » ou de « philanthrope », avec un sens éminemment positif²⁶.

Christophe, souverain haïtien de la partie septentrionale de l'ancienne colonie depuis 1811 sous le nom de Henri I^{er}, avait commandé à Londres cinquante exemplaires de *La littérature des nègres*. Pourtant, les rapports ne font que se tendre entre le royaume du Nord et Grégoire. Ce dernier ne pardonne pas au roi Christophe d'avoir renoncé à la République, régime qui signifiait pour Grégoire l'éradication de tout système de caste, et la préparation par l'éducation la plus large d'une ère de liberté réelle (Goldstein Sepinwall 2005b). Le malentendu vient de ce que, selon lui, la restauration des mœurs aristocratiques entraînait la ruine de tout le projet d'éducation (et de moralisation) du peuple, et élevait donc un mur entre son message et le public auquel il le destinait en priorité.

Le malentendu ne cesse de se creuser, cette fois avec l'ensemble des autorités haïtiennes, après le suicide de Christophe, et la réunification du pays sous l'autorité des républicains sudistes. Malentendu qui se prolonge jusqu'en 1827, date de la rédaction de cette *Épître aux Haïtiens*, qui se clôt par l'expression amère du désenchantement : « Haïtiens, adieu ! »

Ainsi les deux formations politiques dans lesquelles Grégoire avait mis tous ses espoirs pour la réalisation de son message universaliste, la République française et la République haïtienne, ont-elles sombré largement sous le poids de leurs propres contradictions. Il reste ce message universaliste, qui allait être largement salué par les nouveaux abolitionnistes, comme Victor Schœlcher, puis par les écrivains de la « négritude », comme William Dubois, Marcus Garvey, Price-Mars Belley, ou plus récemment Léopold Sédar Senghor, qui fait remonter la généalogie de la négritude « à l'abbé Grégoire et à son ouvrage trop peu connu, intitulé *De la littérature des nègres* » (Senghor 1977 : 351, cité in Dieng 2005 : 81).

• • •
26. Le texte de la conférence est reproduit dans Yves Benot, Marcel Dorigny (dir.) 2005 : 131-142.

Université Paris I-Panthéon-Sorbonne
bgainot@yahoo.fr

mots clés / keywords : esclavage // slavery • traite // slave trade • Sociétés des Amis des Noirs // Société des Amis des Noirs • unité du genre humain // unity of mankind • Empire // Empire • abolitionnisme // abolitionism • nigrophili(sm)e // negrophilism.

Bibliographie

- BARDIN, Pierre
2006 *Joseph de Saint-George, le chevalier noir*. Paris, Guénégaud.
- BENOT, Yves et DORIGNY, Marcel (dir.)
2005 *Grégoire et la cause des noirs (1789-1831). Combats et projets*. Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, et Saint-Denis, Association pour l'étude de la colonisation européenne.
- DIENG, Amady Aly
2005 « L'abbé Grégoire et l'Afrique noire aujourd'hui », in Yves Benot et Marcel Dorigny (dir.) 2005 : 81-85.
- DORIGNY, Marcel et GAINOT, Bernard
1998 *La Société des Amis des noirs (1788-1799)*. Paris, Unesco.
- GAINOT, Bernard
1993 « Bottu, le républicain des colonies (1797) », *Annales historiques de la Révolution française* 293-294, spécial « Colonies » : 436.
2001 « Pratiques politiques et stratégies narratives. Hypothèses de recherche sur les conspirations militaires ; la "conspiration Malet" de 1808 », *Politix. Économie politique du secret*. Paris : 97-98.
2007 *Les Officiers de couleur dans les armées de la République et de l'Empire*. Paris, Karthala.
- GAUTHIER, Florence
2007 *L'Aristocratie de l'épiderme. Le combat de la Société des Citoyens de couleur (1789-1791)*. Paris, CNRS : 33-37.
- GNAMMANKOU, Dieudonné
1996 *Abraham Hannibal, l'aïeul noir de Pouchkine*. Paris, Présence Africaine.
- GOLDSTEIN SEPINWALL, Alyssa
2005a *The Abbé Grégoire and the French Revolution. The Making of Modern Universalism*. Berkeley, University of California Press.
2005b « Grégoire et Haïti, un héritage compliqué », in Yves Benot et Marcel Dorigny (dir.) 2005 : 107-128.
- GRÉGOIRE, Abbé Henri
1991 *De la littérature des nègres ou recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales, et leur littérature, avec une introduction de Jean Lessay*. Paris, Perrin [reprint de l'édition originale de 1808].
- HERMON-BELOU, Rita
2000 *L'abbé Grégoire. La politique et la vérité*. Paris, Le Seuil.
- HOUNTONDJI, Paulin
1976 « Un philosophe africain dans l'Allemagne au XVIII^e siècle », in *Sur la philosophie africaine*. Paris, Maspero.
- SALA-MOLINS, Louis
2002 *Le Code noir ou le calvaire de Canaan*. Paris, PUF.
- SENGHOR, Léopold Sédar
1977 *Liberté 3*. Paris, Le Seuil.
- SIBALIS, Mickaël
2003 « Les noirs en France sous Napoléon. L'enquête de 1807 », in Yves Benot et Marcel Dorigny (dir.), *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Aux origines de Haïti*. Paris, Maisonneuve et Larose : 95-106.

Résumé / Abstract

Bernard Gainot, *L'abbé Grégoire et la place des Noirs dans l'histoire universelle* – En 1808, l'abbé Grégoire publie l'un de ses textes les plus importants, sinon le plus important, *De la littérature des nègres*. Cet ouvrage, souvent cité comme référence par des auteurs africains ou haïtiens, est assez peu connu en France. Fruit de longues années de recherches, il porte également trace de nombreuses ambiguïtés, qui tiennent au statut de Grégoire sous l'Empire; portant le titre honorifique de sénateur, il n'en est pas moins en désaccord avec pratiquement toutes les orientations du régime. L'ouvrage est un manifeste contre le rétablissement de l'esclavage et de la traite négrière, mais il est aussi un gage de la fidélité aux combats abolitionnistes menés au sein des deux Sociétés des Amis des Noirs. Le fondement philosophique de la position de Grégoire est l'unité du genre humain, qui lui permet de concilier la proclamation révolutionnaire des droits de l'homme et le message évangélique. En ces temps de censure impériale, l'ouvrage reçut un accueil discret, mais provoqua surtout des ripostes indignées du parti colonial, alors bien en cour, qui le présenta comme un manifeste du *nigrophilisme*, un néologisme alors extrêmement péjoratif.

Bernard Gainot, *The Abbot Grégoire, and the Role of Black Men and Women in World History – In 1808, the Abbot Grégoire published one of his most central, if not his most significant text, Literature of Negroes. The book is often quoted, and is referenced as a benchmark by African or Haitians, yet it is little known in France. It resulted from many years of research, and is at times ambiguous, due to Grégoire's status under the French Empire. He held the honorific title of senator, yet despite this he disagreed with nearly all of the regime's political orientations. Literature of Negroes is a manifesto against the reestablishment of slavery and the slave trade, but also a pledge of alliance to the two "Sociétés des Amis des Noirs", and their abolitionist campaigns. The philosophical foundation of Grégoire's position is the unity of mankind. This allowed him to reconcile the revolutionary proclamations of human rights, with the evangelical message. At the time of imperial censorship, the book was discreetly acknowledged, but provoked the outrage of the colonial party, that was well regarded at court. The colonial party presented the book as if it was a manifesto of negrophilism, an extremely derogatory neologism at the time.*